VOLUME V. WINNIPEG, MERCREDI, 24 OCTOBRE 1917 [NUM]ERO 24

Adressez toute correspondance à "LA LIBERTE"

ABONNEMENTS:
Canada et Etats-Unis - - - - $1.50
Union Postale - - - - $2.00

LA LIBERTÉ

Directeur: HECTOR HEROUX

DIEU ET MON DROIT

Imprimé et pu[blié p]ar la WEST CANADA [PUB.] CO. LTD.
619 Ave McDermot
Téléphones Garry 4264-4265

SAINT-LEON

Nous avons donné déjà plusieurs noms de cultivateurs de la paroisse de Saint-Léon, qui ont très bien réussi. Il faudrait les nommer presque tous. Si tous ne sont pas également riches et si plusieurs ne sont pas encore entièrement au-dessus de leurs affaires, cela est dû à des causes accessoires très diverses, qu'ils arriveront à contrôler en peu de temps. Les terres fertiles qu'ils possèdent constituent un bien fonds solide et inépuisable qui, mis en valeur avec intelligence, leur permettra de réaliser de gros revenus, à l'aide desquels ils domineront bientôt la situation.

Nous voulons mentionner aujourd'hui deux paroissiens qui ne sont plus, mais dont le nom est encore vivant parmi nous et dont le souvenir est perpétué par un bon nombre de leurs fils et de leurs filles qu'ils ont établis sur la paroisse.

M. Edouard Labossière et M. Gédéon Labossière furent deux courageux colons parmi les plus anciens de notre localité, deux troncs vigoureux qui jetèrent de solides racines dans le sol. Ils portaient le même nom de famille, sans être parents. Tous deux étaient originaires de la Province de Québec, où le premier avait habité Saint-Jude et le deuxième Saint-Ours. Ils avaient fait ensemble un court séjour dans les Etats-Unis. M. Edouard Labossère vint à Saint-Léon dès l'année 1878, et M. Gédéon l'y suivit deux années plus tard. N'ayant guère que leurs bras et un grand courage, ils acquirent chacun une terre qu'ils se mirent aussitôt à défricher et à cultiver. Le bon Dieu les bénit, et ils réussirent tous deux à élever de belles et honnêtes familles, en même temps qu'ils développaient progressivement leur installation et agrandissaient leurs domaines. M. Gédéon Labossière eut 11 enfants, qu'il établit en grande partie autour de lui. Cinq de ses garçons et une de ses filles sont encore aujourd'hui propriétaires à Saint-Léon, les uns de 320 et les autres de 160 acres, entourés eux-mêmes de nombreuses familles. M. Edouard Labossière compta 15 enfants. Six d'entre eux et cinq de ses petits enfants sont mariés et établis sur la paroisse même, représentant autant de familles prospères. L'un de ses fils, M. Azarie Labossière, a continué de faire valoir les propriétés de son père et cultive 350 acres de terre qui lui rapportent chaque année de belles récoltes.

Disons-le comme un témoignage de l'excellence de nos terres, la paroisse, se développant par elle-même, compte aujourd'hui 15 familles du nom de Labossière, sans parler de neuf mères de familles qui portent ce nom. Ce sont autant de familles qui réussissent bien et qui ont des établissements prospères sur leurs propriétés de 160, 320 acres et plus, avec toutes les machines et bon nombre d'animaux.

* * *

Dans un précédent article nous avons donné une idée du développement de la paroisse de Saint-Léon par elle-même, en parlant des deux familles souches, Edouard et Gédéon Labossière. Ce ne sont pas des cas isolés. Nommons encore M. Prosper Payette. Il venait de Saint-Gabriel de Brandon, et avait essayé les Etats-Unis pendant une année avant de venir au Manitoba. Au Manitoba il débuta à Saint-Norbert, puis vint à Saint-Léon, en l'année 1894, pour s'y établir définitivement. Il acheta une belle propriété de 320 acres, de M. Louis Beauchamp, qui se constitua rentier au village. L'argent était rare pour commencer; mais en agrandissant chaque année la culture et avec l'aide des animaux qu'il tenait sur sa ferme, M. Payette sut payer promptement sa terre. Il éleva une famille de treize enfants dont onze sont vivants. Six des garçons sont mariés aujourd'hui et cinq se sont établis à Saint-Léon même, autour de leur père, faisant valoir chacun de belles propriétés de 160 acres ou plus. La famille Payette est donc largement représentée à Saint-Léon. En 20 ans elle s'est fortement implantée au sol.

Un autre nom qu'on rencontre assez fréquemment à Saint-Léon, est le nom de Rondeau. M. Jérémie Rondeau fut un des premiers habitants de notre place, puisqu'il arriva lui aussi en 1878. Comme M. Payette, il venait de Saint-Gabriel de Brandon. Il fut un des fondateurs de la paroisse. Il connut des années dûres pour commencer; mais devint bientôt un des gros propriétaires de la région. Il mit en culture une demi-section de terre, et éleva une famille de 14 enfants. Aujourd'hui quatre de ses garçons mariés ont autant de propriétés et forment autant de familles nouvelles à Saint-Léon même. Deux de ses garçons et deux filles demeurent encore avec lui. Outre sa terre de 320 acres où il va demeurer au temps des travaux, il a une propriété de sept acres avec une belle résidence au village même. Quatre de ses enfants demeurent encore avec lui, continuant à l'aider dans les travaux de la ferme.

Nous serions heureux de voir quelques bonnes familles du Québec, ou d'ailleurs, venir fortifier encore notre paroisse. Elles ne se trouveraient nullement dépaysées chez nous. Il y a encore de très belles terres à vendre à proximité de l'église et du couvent où il serait aisé de créer de bons établissements.



Le village de Saint-Pierre-Jolys

LISEZ CECI!

LISEZ CECI, COMPATRIOTES DU QUEBEC

Voulez-vous vivre à l'aise et demeurer français? Venez à Haywood, Manitoba

Haywood se trouve à 50 milles au sud-ouest de Winnipeg, près de la grande paroisse française de Saint-Claude, sur la ligne du Pacifique Canadien Winnipeg-Souris.

Il y a actuellement une vingtaine de bonnes terres de 160 ou 240 acres à culture mixte, situées à moins de 6 milles de la gare et de l'église. Plusieurs de ces terres sont dotées de bâtiments convenables, sont cultivées en bonne partie. Toutes possèdent quelques prés naturels de diverses grandeurs et productions. En général, ce qui n'est pas cultivé déjà ou en pré naturel est en broussailles ou en bois très facile à défricher.

Les rendements de céréales sont moyens. Il faut remarquer que la terre de Haywood n'est pas de la pure glaise, mais de la terre un peu sablonneuse. Cependant, chaque lot contient au moins 10 à 15 acres de bonne terre à blé où celui-ci peut rendre 30 et même 50 minots à l'acre dans les années favorables. Ainsi l'on a vu en 1915 une pièce de 10 acres rendre 50 à l'acre, une pièce de 25 acres rendre 46. On trouvera toujours la moitié d'un lot capable de rendre de 20 à 30 minots de l'acre dans les années un peu favorables.

L'avoine rend toujours de 40 à 70 minots de l'acre. L'orge, de 20 à 40, même jusqu'à soixante, si on a semé de bonne heure. Les foins et herbes à pâturage viennent très beaux. Une pièce de mil de cinq acres a rendu 12 tonnes. Les fondrières qui sont impropres pour la culture des grains parce qu'elles font trop de paille deviennent pour cette raison très propres à la culture des foins.

En plus, chose à considérer puisque dans beaucoup d'endroits on est obligé d'aller chercher loin l'eau des lacs naturels ou artificiels, soit à cause du manque d'eau dans les puits, soit à cause que l'eau de ces puits n'est pas potable, à Haywood on trouve toujours de l'eau et de la bonne eau potable et abondante à 15 pieds. Un puits de 6 pieds carrés et de 15 de profondeur peut fournir aisément de quoi abreuver un troupeau de 60 bêtes à cornes et une dizaine de chevaux.

Nous pouvons dire, appuyé sur une expérience de 12 années de résidence à Haywood, que notre paroisse convient essentiellement à ceux qui ont l'intention de faire de la culture mixte. L'expérience a prouvé que celui qui fait de la culture mixte, avec un peu d'économie et de prudence, — il en faut partout, — peut se créer un bel avenir. Nous avons dit que notre paroisse convenait essentiellement à ceux qui veulent faire de la culture mixte, par conséquent aux Canadiens français. Cependant ces terres seront bientôt prises par des Anglais qui viennent toujours s'établir là où il est moins pénible de vivre.

Hâtez-vous, Canadiens français du Québec, maintenant que nos terres sont à très bas prix. Pensez-y, avec tous les avantages ci-devant mentionnés, nos terres se vendent de $10 à $17 l'acre.

Haywood est presque complètement français. Nous n'avons que quatre ou cinq familles anglaises, pour le moment; prévenez l'arrivée de nouvelles. Le gros de la population, c'est-à-dire une population de 300 à 350 âmes, est composé de Français et de Canadiens français et Métis français. Dans notre école principale, le français est sur le même pied que l'anglais — peut-être supérieur, entre nous. Notre curé est Canadien français et s'occupe lui-même de nous amener des colons. Il se fera un plaisir de vous donner des informations précises. Au cas où vous désireriez en avoir, écrivez-lui à cette adresse: M. l'abbé Cyrille Allaire, Haywood, Man.

Dans un article prochain nous donnerons des preuves de la prospérité de nos fermiers.

Haywood.

CE QUE NOUS DEMANDONS

D'aucuns peuvent croire que nous sommes un peu hardis de demander si catégoriquement l'appoint des nôtres pour venir consolider nos positions.

Nous demandons simplement ce que demandaient les évêques de toute la province de Québec en 1871. Les nôtres de Québec eussent-ils suivi les conseils que donnaient alors les évêques, que nous aurions une autre force dans la Confédération que celle dont nous jouissons en ce moment.

Une lourde faute a été commise. Inutile de chercher sur qui faire tomber la responsabilité; c'est trop tard et nous ne sommes pas partisans de lamentations tardives et inutiles; c'est une marque d'infériorité.

Une lourde faute a été commise, il est encore temps de la réparer en partie, et c'est le but de nos efforts. Et parce que nous nous contentons de demander ce que demandaient tous les évêques de Québec, le 23 octobre 1871, nous croyons que ce n'est pas être osés que de supplier la presse de Québec de faire écho à notre campagne et par là nous aider à regagner le temps perdu.

Voici ce qu'écrivaient NN. SS. les évêques:

"Notre jeune pays n'est pas "renfermé dans des limites assez "étroites pour qu'il soit nécessai"re de l'abandonner. Plus que "jamais d'immenses étendues de "terrain s'offrent à notre popu"lation dans les limites mêmes "de la patrie. L'acquisition du "territoire du Nord-Ouest, la cré"ation de la province de Manito"ba, offrent un avantage réel à "ceux qui n'aiment pas le défri"chement des terres boisées, et "qui pourtant voudraient s'éloi"gner de la paroisse qu'ils habi"tent. Il n'est pas nécessaire de "passer la frontière canadienne "pour trouver les riches prairies "de l'Ouest.

"Notre pensée n'est pas de de"mander aux paisibles et heureux "habitants de la province de Qué"bec, de changer une position "certaine et avantageuse pour les "incertitudes et les risques d'une "émigration lointaine; mais s'il "en est auxquels il faut un chan"gement et auxquels il répugne "de s'imposer les rudes labeurs "des bûcherons, à ceux-là, Mon"sieur le Curé, veuillez bien indi"quer la province de Manitoba.

"Un octroi gratuit de 160 acres "de bonne terre de prairie, est "promis par le gouvernement à "tout homme de 21 ans qui vou"dra aller se fixer dans ces nou"velles contrées.

"Ces contrées, si nouvelles pour "les individus, ne le sont pas "pour le Canada. C'est l'énergie "de nos pères qui les a découver"tes; c'est le zèle de nos mission"naires qui les a régénérés et pré"parées à l'ère de prospérité qui "semble les attendre. Ces con"trées lointaines ne sont donc pas "la terre étrangère. Environ la "moitié de la population y parle "français et est d'origine cana"dienne, en sorte que de toutes "les paroisses on est certain d'y "trouver des parents ou au moins "des amis.

"Dans cette nouvelle province "il y a un collège où les garçons "peuvent recevoir une éducation "soignée; des couvents où les fil"les puisent l'instruction qui leur "est prodiguée en Canada. Les "missionnaires, trop heureux du "renfort qu'ils recevront par cet"te émigration, tendront volon"tiers aux nouveaux venus l'af"fection qui les anime envers "leurs ouailles actuelles. En colo"nisant une partie du Manitoba, "les Canadiens-Français s'assu"rent dans la législature fédérale "l'équilibre qu'ils y possèdent "aujourd'hui, et qu'ils perdront "nécessairement s'ils ne sont "point en nombre dans le Mani"toba et le territoire du Nord"Ouest. Nous considérons donc, "Monsieur le curé, comme chose "bonne et désirable, l'établisse"ment de quelques-unes des nôtres "dans ces régions, et nous ver"rions avec plaisir qu'il se fît "par exemple, entre deux ou trois "paroisses, on pouvait assurer le "concours d'une famille honnête, "chrétienne et laborieuse qui "irait former dans le Nord-Ouest "quelque chose dans ce sens; si "une population come celle qui "est venue, il y a deux siècles, "jeter les fondements de notre "nationalité en Canada.

"Vous apprendrez dans la pre"mière partie de l'hiver, par les "journaux, ce que le gouverne"ment doit faire pour faciliter le "transport et l'établissement de "colons de Manitoba; nous vous "écrivons aujourd'hui afin que "vous connaissiez notre intention "à ce sujet et que, si l'occasion "s'en présente, vous puissiez di"riger de ce côté ceux qui vou"draient émigrer.

"Par cette émigration d'un "genre nouveau, nos compatriotes "ne se sépareront pas de nous; ils "resteront Canadiens, soumis à "nos institutions religieuses et ci"viles, dans un milieu où leur foi "ne sera pas exposée, où, au con"traire, ils aideront à faire luire "ce divin flambeau au milieu des "vastes déserts de l'Ouest, qui "n'ont été découverts par nos pè"res que dans une pensée toute "de foi."

PAROLES SENSEES

De ce temps-ci les Canadiens français peuvent difficilement dire certaines vérités. Cela ne change pas les choses. Mais aussi longtemps que l'élément de langue anglaise du Canada ne voudra pas prêter l'oreille et agir en conséquence, les choses iront mal au Canada.

On est plus large en Angleterre. Nous nous faisons un devoir de reproduire les sages paroles d'un des grands journaux d'Angleterre. Il y a là plus d'un sage conseil sur plusieurs points de très grande importance. Voici cette expression de vue:

Londres, 8 septembre (par courrier). — Le "Manchester Guardian" a publié aujourd'hui l'article suivant intitulé: Le Canada et la conscription.

"Quand sir Robert Borden est revenu de la conférence impériale, il a promptement annoncé à ses collègues sa détermination de déposer un bill de conscription. Sir Wilfrid Laurier a combattu la conscription en principe, et a plaidé qu'il fallait au moins la soumettre au peuple par un referendum. Sir Robert Borden a rejeté l'idée de referendum, et le bill a été adopté par une grande majorité, comprenant plus d'une vingtaine de libéraux. La minorité englobait pratiquement tous les représentants de l'opinion canadienne-française, libéraux ou conservateurs. Subséquemment, sir Robert Borden a décidé de ne pas demander au parlement impérial le renouvellement du mandat du parlement canadien, à l'expiration de ce mandat en octobre; le Canada est donc à la veille d'une élection générale. Tel est dans les grandes lignes le cours des événements, mais pour rendre la situation politique plus claire, il faut ajouter deux autres circonstances. La première c'est que les Canadiens français sont irrévocablement opposés à la conscription, et l'accueilleront certainement par une résistance passive, et peut-être même active. La seconde, c'est que, parallèlement au dépôt de la loi de conscription, des tentatives ont été faites pour former un cabinet de coalition. Le gouvernement conservateur n'est pas d'un fort calibre, et il n'a pas gagné en réputation pendant la guerre, de sorte que la coalition aurait des avantages manifestes, au point de vue de parti. Sir Robert Borden, pour sa part, désirait à la fois renforcer son cabinet et partager la lourde responsabilité relative à la conscription. Il a d'abord fait des avances à sir Wilfrid Laurier, mais ne faisant pas de progrès de ce côté il a tourné son attention vers les libéraux dissidents, la plupart de l'Ouest, qui étaient en faveur de la conscription. Une convention des libéraux de l'Ouest, à Winnipeg, a rejeté la coalition et a affirmé sa fidélité à Sir Wilfrid Laurier. Avec cela, les projets de coalition sont tombés à l'eau, bien que sir Robert Borden n'ait pas même encore abandonné tout espoir. Ce serait une étrange combinaison. Les libéraux de l'Ouest sont radicaux; les conservateurs sont les défenseurs des gros intérêts.

La conscription a placé le Canada en face d'un problème politique de tout premier ordre. Le Canadien français répugne à la conscription, et malheureusement il a la plus profonde méfiance pour ceux qui la lui imposent. Depuis la Confédération, les hommes d'Etat canadiens ont manqué de sagesse dans la façon de traiter la nationalité canadienne-française. Le Canadien français est déterminé à préserver sa langue et ses écoles qui sont l'instrument de la culture française. La majorité anglaise dans les provinces en dehors du Québec s'est servie de la puissance de son vote pour restreindre ou lui nier ce droit moral; elle n'a pas compris la sainteté de l'autonomie de la culture. Conséquemment, le Canadien français a le double grief de se faire imposer la conscription, contre son gré, et par des groupes politiques qui ont harassé la nationalité canadienne-française. Dans de telles circonstances on peut soumettre la sagesse de la politique de conscription à l'épreuve de deux questions:

Est-ce que le gain militaire dépasse la perte politique, et en ce cas est-ce que le moyen adopté est le meilleur qu'on pût choisir?

Il est difficile de comprendre pourquoi sir Robert Borden rejette le projet de referendum et accorde cependant une dissolution des Chambres et une élection après le fait. Si le peuple canadien a le droit de se prononcer après l'événement, de la façon confuse que comporte une élection générale, il a un droit infiniment plus impérieux de se prononcer avant l'événement, par le mode clair et précis d'un referendum. Dans les débats au parlement canadien, l'argument employé contre le referendum, c'est qu'il retarderait l'envoi de renforts en France. Mais les renforts levés en vertu de la loi de conscription ne parviendront vraisemblablement pas en France avant la campagne du printemps prochain, de sorte que cet argument manque de fondement. En outre, cet argument vaut également contre une élection générale. Sir Robert Borden a commis une erreur en rejetant la proposition de sir Wilfrid Laurier, et ce n'est pas une simple erreur de tactique.

Mais la conscription vaut-elle, en somme, ce qu'elle va coûter? La loi de conscription est destinée à l'enrôlement de 100,000 recrues. Indubitablement, c'est un chiffre qui a de l'importance pour le Canada, mais personne n'oserait avancer qu'il a une importance décisive dans une guerre qui a jeté sur le champ de bataille environ 30 millions d'hommes. Maintenant que les Etats-Unis offrent des millions d'hommes pour la cause commune, on ne peut guère dire que les 100,000 hommes supplémentaires du Canada feront la différence entre la victoire et la défaite, pour les Alliés.

"Le volontariat aurait donné encore un assez bon nombre de recrues si on l'avait appliqué avec habileté; et il reste encore à prouver qu'on puisse mettre la conscription en vigueur dans le Canada français et que le nombre d'hommes nécessaires pour appliquer la loi ne dépassera pas le nombre de ceux qu'elle donnera. Les raisons d'ordre militaire militant en faveur de la conscription ne peuvent donc pas être appelées décisives; ce n'est pas un de ces cas dans lesquels la sécurité de l'Etat est en jeu et dans lesquels tous les moindres biens, quelle que soit leur importance, doivent être sacrifiés. Ce qui est perdu au point de vue politique, au contraire, menace d'être de premier ordre — une agitation immédiate et des troubles, peut-être de grave nature; un sentiment permanent de grief, peut-être une scission durable entre le Canada français et le Canada anglais. La question n'est pas de savoir si le Canadien français, dans sa résistance à la conscription, a raison ou tort, dans l'abstrait. La question est essentiellement pratique et consiste à savoir si la conscription du Canadien français est avantageuse dans les circonstances. Pour notre part, nous n'avons aucune hésitation à dire qu'au point de vue impérial, elle n'en vaut pas la peine, qu'elle constitue plutôt une perte qu'un gain pour l'Empire britannique. Puisqu'il en est ainsi, nous espérons que les hommes d'Etat canadiens mettront leur sagesse en usage avant qu'il soit trop tard pour éviter un désastre. Si tout le projet ne peut être abandonné, des compromis pratiques, sinon très beaux, se présentent d'eux-mêmes à l'esprit."



Le presbytère de Saint-Pierre-Jolys

LE COIN DES DAMES

LA voix féminine doit-elle rester silencieuse dans le mouvement qui se fait en ce moment dans la **Liberté** pour attirer vers nos plaines fertiles de l'Ouest nos chers compatriotes de la Province de Québec? Le "Coin des Dames" ne doit-il pas unir ses faibles efforts, non pas seulement pour démontrer les avantages de la culture dans notre Manitoba, mais aussi chanter le succès de ceux qui, joignant le travail ardu à une volonté énergique voient aujourd'hui l'aisance leur sourire? Oui, exaltons les richesses incomparables de notre sol mais n'oublions pas de chanter le sublime rôle des vaillantes qui aidèrent à la lutte pénible des commencements.

L'on doit s'incliner avec respect devant ces courageuses femmes qui, jusqu'à l'arrivée des chemins de fer dans notre province, franchirent avec leur mari et souvent accompagnées de nombreux enfants, cette distance si longue et si pénible. Le trajet, loin d'être fait en deux jours, comme maintenant, et dans de confortables chars, prenait alors des semaines, car on voyageait en diligence et par eau. Voilà du véritable sacrifice, voilà du courage qui aujourd'hui nous paraît presque du sublime. Ces femmes acceptèrent avec un sourire l'exil temporaire et ne donnèrent pas un regret au confort qu'elles laissaient en arrière, car elles voulaient suivre et encourager ces braves pionniers de la civilisation française dans le Manitoba.

Plus tard, quand d'heureux résultats furent obtenus de la culture de la terre, un courant d'immigration de Québec et des Etats-Unis vint aider à coloniser le pays. Ce n'était plus l'isolement complet, la solitude qui mine et qui décourage souvent. La femme pouvait alors sentir une chaude sympathie l'entourer. Ses enfants, la seule joie des heures lentes des premières années, pouvaient recevoir les heureux commencements de l'éducation chrétienne. Maintenant, ces femmes qui aidèrent à faire connaitre notre sol, à le défricher même et qui furent le soutien de ces bras forts et vigoureux qui ne reculèrent jamais devant les difficultés et les tracas, sont aujourd'hui dans une aisance qu'envie la génération actuelle.

A ces femmes nous reconnaissons le caractère distinctif de la nationalité canadienne-française, c'est-à-dire l'amour du devoir, la constance au travail, le respect de la religion et un attachement inviolable à notre belle langue française. La femme peut et doit être agent colonisateur en louant partout la supériorité de la vie de campagne sur celle de la ville; en conseillant à ses soeurs de la Province de Québec, un voyage au Manitoba afin de constater les vraies richesses de nos terres manitobaines.

Oh! comme ces femmes admireraient les maisons ensoleillées, entourées de jardins immenses où poussent sans efforts de la main humaine les légumes les plus divers et les plus succulents. Comme elles seraient étonnées de l'immensité des champs en culture et des nombreux troupeaux qui paissent dans les prairies, à perte de vue. Et dire que toute cette richesse ne représente que quelques années de travail.

Sachez donc apprécier votre belle vie, femmes de la campagne, et retenez près de vous, dans cet atmosphère sain qui vous entoure ces enfants qui sont la force et l'avenir de notre nationalité française dans la province.

GERTRUDE.

QUESTIONS ENFANTINES

IL est certaines choses, touchant aux soins à donner aux jeunes enfants en cas d'indisposition ou de maladie, qu'une maman ne doit pas ignorer. Mais il en est deux, très importantes, qu'elle ne doit jamais perdre de vue: la propreté et le confort du patient.

La toilette quotidienne ne doit donc pas être supprimée et doit avoir lieu de préférence le matin pour la raison bien simple que le petit malade, après une nuit de sommeil, est plus résistant et la supporte mieux, et lorsque l'indisposition est accompagnée de fièvre, la température est moins élevée qu'à tout autre moment de la journée.

Savoir procéder à la toilette d'un enfant malade n'est pas aussi facile qu'on se l'imagine. Il est bien évident qu'il faut avoir à portée de la main tous les objets et placer sur une table près du lit, du savon, une éponge ou une serviette éponge, de l'alcool, de la poudre de talc, et deux ou trois serviettes qu'on a eu la précaution de tenir près du feu.

Quand la température de la chambre est à 22 degrés centigrades ou 17 degrés Réaumur, on déshabille le petit malade et on le place dans une grande serviette éponge posée sur une couverture.

On commence d'abord par laver le visage, les oreilles et le cou, que l'on sèche ensuite soigneusement. La même opération se fait sur les bras et les jambes, en tenant toujours le reste du corps bien couvert. On frotte les membres avec de l'alcool et l'on sèche avec de la poudre de talc. Après les bras et les jambes vient la poitrine; puis l'enfant étant placé sur le côté, on procède au lavage du dos.

La bouche, les dents et les cheveux d'un enfant malade doivent être l'objet de soins minutieux. Il faut laver fréquemment la bouche avec une solution préparée par le pharmacien ou simplement avec de l'eau tiède que l'on stérilise en la faisant bouillir.

Lorsque le petit malade a la fièvre, le rinçage de la bouche s'impose fréquemment; d'ailleurs ces rinçages soulagent l'enfant.

Les dents, même celles dites de lait, doivent être nettoyées deux fois par jour avec la brosse. Si l'enfant malade est agité, il est bon de lui passer sur le corps, de temps en temps, afin de le calmer et de le rafraîchir, une éponge imbibée d'eau chaude coupée d'un peu d'alcool. On découvre l'enfant jusqu'à la ceinture, et avec un linge doux, on lave la partie mise à découvert ainsi que le visage, puis on sèche soigneusement et on recouvre l'enfant. On procède ensuite de la même manière pour les jambes.

Dans bien des cas ces lavages produisent un réel soulagement et permettent à l'enfant de dormir et de se reposer. En tout cas et quelle que soit la maladie, ils ne peuvent jamais faire de mal à l'enfant, si l'on a eu soin d'employer de l'eau chaude à la température du corps et si l'on a procédé avec promptitude.

Les enfants malades transpirent rapidement et se refroidissent de même. Il faut donc ne les couvrir ni trop, ni pas assez et ne pas oublier que toute transpiration est toujours suivie d'un refroidissement du corps.

"Le Miroir des Modes."

GERBE DE PENSEES

La grande ressource surnaturelle d'une mère, pour ramener au bien son enfant, c'est la prière; sa meilleure arme au point de vue humain, c'est la patience et la douceur.

Le travail est une grande sauvegarde pour la moralité; le jeune homme qui a l'amour du travail et une légitime ambition d'arriver à une situation, ne pense pas à mal faire.

Au milieu des tempêtes des passions, alors qu'aucune voix n'est plus écoutée, celle de la mère est la seule à arriver jusqu'au coeur de son enfant.

• • •

La femme est douce d'énergie; lorsqu'elle veut fermement une chose, elle arrive à ses fins; de là l'axiome bien connu: "Ce que femme veut, Dieu le veut."

RECETTES

Pain perdu à la campagnarde

Prenez une chopine de lait doux, ajoutez-y du sucre, un peu de sel, quelques gouttes d'essence. Coupez le pain en tranches de ¾ de pouce d'épaisseur; faites les tremper dans le lait; puis passez-les dans un oeuf battu. Faites frire dans du beurre et servez chaud, saupoudrées de sucre râpé.

On peut aussi remplacer le lait par de l'eau dans laquelle on a pressé le jus d'un ou deux citrons. On y trempe le pain qu'on passe ensuite dans les oeufs battus et qu'on fait frire. Le pain perdu fait ainsi est plus léger et moins indigeste.

• • •

Beignets de citrouille

Faites bouillir la citrouille puis enlevez l'eau. Laissez bien refroidir. Avec une assiette pressez la citrouille pour bien enlever l'eau qui pourrait encore y rester. Battez bien deux oeufs et ajoutez à la citrouille avec assez de farine pour faire une pâte à beignets. Plongez dans la friture par cuillerées. On se trouvera bien d'avoir une casserole creuse, car c'est une économie de saindoux. Après la cuisson, servez dessus du sucre cristallisé.

• • •

Pain marbré économique

Ingrédients: 1 oeuf; 1 tasse de sucre; 1 tasse de lait; 2½ tasses de farine; 2 cuillerées à thé de poudre à pâte; 4 cuillerées à soupe de beurre.

Préparation: A la moitié du mélange ajoutez deux cuillerées à soupe de melasse, une cuillerée à thé de clous de girofle, de canelle. Versez d'abord une cuillerée de pâte foncée puis une de pâte blanche. On peut aussi ajouter à la partie foncée deux cuillerées à table de chocolat.

DE LA MODE

On remarque que la vogue des corsages et des blouses transparentes n'a pas diminué. Les blouses les plus coquettes se font en organdie de qualité très fine et en crêpe Georgette. Avec ces blouses diaphanes, la lingerie très riche est demandée. Le satin, le taffetas lavable et le crêpe de Chine, ornés de broderies à la main, sont les tissu en usage.

• • •

La robe ajustée semble vouloir ressusciter, et la fameuse "Maison Callot Soeurs" présente, en ce moment, la robe redingote. Pour le soir, le velours et la dentelle sont associés; la dentelle paraissant ordinairement sur la jupe de la robe.

• • •

La fermeture des corsages sous le bras est à la mode du jour. Les manches pagodes ou cloches se voient sur les blouses et les robes nouvelles. Les cols sont simples et plus étroits que l'an dernier.

Les associations de tissus de deux teintes ou d'un tissu uni avec une étoffe à dessins sont particulièrement recommandées pour les robes droites qui conviennent si bien aux tailles sveltes et gracieuses des jeunes filles. Une jolie robe d'automne en serge ou en gabardine alliée au satin ou au taffetas serait élégante et favorable à l'économie.

• • •

Les broderies de soutache sont conseillées pour relever l'uniformité des robes de serge.

MISSION DE LA MERE CHRETIENNE

Heureuse la mère qui comprend bien sa mission! Sa vie alors est une vie de paix, une source de grâces et de bénédictions.

Trois mots résument bien cette mission vraiment sainte: **prier, pleurer, agir.** Mère chrétienne, que ces trois mots ne vous effrayent point. S'ils sont pénibles à l'oreille, ils sont suaves au coeur et fructueux pour le ciel.

Prier. — La prière est le paratonnerre qui doit protéger votre famille contre la foudre de Dieu, irrité de certaines faiblesses que vous ne voyez pas, mais qu'il voit, lui. Priez pour vos enfants, priez avec vos enfants. Pour l'enfant au berceau, qu'une prière **d'espérance** s'envole de votre coeur, vers la Vierge Immaculée, lui consacrant l'innocence, la vie de votre petit ange.

Pour votre fils à l'école, qu'une prière de **confiance** s'élève vers saint Joseph, lui recommandant ses études et sa vocation.

Pour votre fille au **couvent** ou au travail, qu'une prière toute maternelle frappe au coeur de la Mère sans tache, pour le bonheur et l'innocence de votre enfant afin qu'elle soit, un jour, religieuse, ou mère selon le coeur de Dieu.

Pour votre fils à l'ouvrage, pourquoi ne pas demander à Dieu qu'il le préserve de tout péché mortel, qu'il fasse de lui un fils sobre, laborieux, obéissant? Que votre prière soit celle d'une Blanche de Castille, priant pour la persévérance de son fils dans l'innocence et dans l'amour de Dieu.

Enfin que votre prière humble, fervente, persévérante, entoure, comme d'une forteresse, votre époux et vos enfants.

• • •

Pleurer. — Des larmes, il en faut dans la vie, non pas de ces larmes de sensibilité qu'une moindre émotion fait verser. Les larmes de la mère doivent être des larmes du coeur, des larmes de pénitence.

Larmes du coeur: c'est l'amour maternel qui doit les lui faire verser.

Larmes de pénitence: moyen vraiment efficace pour attirer sur vous, mère chrétienne, et sur votre famille les grâces de Dieu.

Votre pénitence, elle se cache sous ces quelques paroles: vie simple, modeste, humble, silencieuse — amour du foyer, du travail qui vous garde à la maison — fuite du monde, de ses fêtes sensuelles, de ces lieux de plaisir où l'on perd son temps, son innocence avec son argent, — horreur du luxe, des superfluités mondaines, des toilettes qui exposent la vertu, qui gâtent le coeur.

• • •

Agir. — Il ne suffit pas à la mère, de prier, de pleurer; il lui faut aussi agir.

Or, qu'est-ce qu'agir?

Agir, c'est accomplir parfaitement son devoir. Donc, pas de pusillanimité, de faiblesse, d'affection déréglée.

Mais ce devoir de la mère, il est double: devoir par rapport à elle-même, devoir par rapport à ses enfants.

Par rapport à elle-même, agir, c'est d'abord donner le bon exemple: exemple de la piété, du travail, du respect dans les paroles, de la modestie dans la tenue. Vos enfants ont les yeux sur vous; ils vous voient; ils agissent ensuite comme vous. C'est tout naturel; l'exemple entraîne.

Par rapport à vos enfants, agir, c'est ne pas plier devant le devoir: votre enfant fait-il mal, il faut le reprendre, mais avec douceur et fermeté. Votre enfant demande-t-il avec instance une chose défendue, une sortie dangereuse pour son âme; il faut savoir refuser, et ne pas prêter l'oreille à une demande qui va contre votre devoir.

Donc, mère chrétienne, agir, c'est mettre le devoir avant tout; c'est ne pas céder aux caprices de votre enfant; c'est être ferme jusqu'au bout, joignant toujours à votre fermeté, la douceur et la patience. Si telle est votre conduite, quel bien vous faites alors à vos enfants, comme votre amour pour eux est alors un amour sincère, un amour vraiment maternel!

Donc prier, pleurer, agir, quelle sublime mission, mère chrétienne!

Oh! oui, mille fois heureuse la mère qui comprend bien la grandeur et la sainteté de sa mission!

IL FAUT QUE JEUNESSE SE PASSE

Voilà un des axiômes les plus en faveur chez les parents faibles qui manquent au devoir de la surveillance chrétienne de leurs enfants. C'est un axiôme dont on abuse mais qui n'est pas faux en soi; il demande d'être précisé comme suit: **Il faut que jeunesse se passe,** voulez-vous dire qu'il faut tenir compte de l'étourderie du jeune âge et supporter ses erreurs et ses fautes avec plus d'indulgence que celles de l'âge mûr; c'est raisonnable. **Il faut que jeunesse se passe,** entendez-vous par là qu'il faut laisser au jeune homme la licence de tous ses caprices et de ses mauvaises inclinations; c'est déraisonnable, c'est criminel. Vouloir dire dans ce dernier sens, **Il faut que jeunesse se passe,** c'est presque dire: **Il faut que jeunesse se damne.** Les jeunes gens ont le devoir de travailler à leur salut, et leurs parents ont l'obligation stricte de les y aider. Ils le feront d'abord et surtout par une surveillance sévère, et par une prière assidue.

Parents honnêtes, vous voulez que votre famille conserve un nom sans tache: veillez sur vos enfants. Dès leur adolescence, ils sont guettés au dedans par des passions fougueuses; au dehors par des loups qui s'attaquent à tout ce qui est pur. Et vos enfants sollicités au dedans et au dehors, inexpérimentés et faibles devant tant de scandales de la rue et de l'atelier, risquent de forligner. Parents honnêtes, ne dites pas légèrement: **Il faut que jeunesse se passe.** Parents honnêtes, veillez sur vos enfants, priez pour vos enfants.

Parents patriotes, vous voulez que votre pays se développe. Vous espérez que vos fils travailleront pour leur grande part, à réaliser une si légitime ambition. Soyez assurés que l'adolescent vertueux d'aujourd'hui forge en lui-même le bon citoyen de demain. La vertu est encore la meilleure source du patriotisme; le vice détruit le patriotisme comme il dédaigne tous les devoirs et éteint tous les idéals. C'est quand l'arbre est encore jeune qu'on le redresse. Parents patriotes, ne dites pas légèrement: **Il faut que jeunesse se passe.** Parents chrétiens, veillez sur vos enfants, priez pour vos enfants.

Parents chrétiens, vous voulez que votre foi catholique se perpétue vivace dans l'âme de vos enfants. Vous voulez qu'ils vous honorent par leur piété et servent dans leur sphère l'Eglise notre commune mère; vous voulez qu'ils posent une croix sur vos restes disparus et vous accordent une prière sur cette tombe qui les couvre, veillez donc à ce que cette foi ne se repose jamais en eux, mais qu'elle s'exerce par les actes vitaux de la vie chrétienne: communion fréquente, messe, prière du matin, prière du soir. L'incrédulité comme l'immortalité les solliciteront sur leur route. Parents chrétiens, ne dites pas légèrement: **Il faut que jeunesse se passe.** Parents chrétiens, veillez sur vos enfants, priez pour vos enfants.

LA CUISINIERE DE VICTOR HUGO

A l'île de Guernesey, Victor Hugo avait à son service une cuisinière bretonne. La brave femme, fort attachée à la famille Hugo, était très pieuse et communiait à peu près tous les jours. Elle possédait une petite fortune qui lui eût permis de vivre indépendante, mais elle continuait à rester dans la famille, dans l'espoir de pouvoir faire un jour quelque bien aux enfants et au poète.

Elle avait d'ailleurs mis à la continuation de services deux conditions curieuses: la première, c'est qu'elle continuerait à faire, pour toute la maison, cuisine maigre le vendredi et les jours d'abstinence; la seconde, c'est qu'elle payerait la location de sa cuisine, voulant avoir le droit de mettre à la porte, le cas échéant, tel libre penseur, habitué de la maison, qui se fût amusé à la taquiner sur ses convictions. Les deux conditions furent scrupuleusement observées.

Un jour, Victor Hugo, qui écrivait à ce moment les **Travailleurs de la Mer"**, eut l'idée de faire sur sa cuisinière, Marie, l'expérimentation de sa littérature. Elle finit par se décider à se laisser lire un chapitre de ce roman. Après que le poète eut fini de lire, la terrible cuisinière fut mise en demeure de donner son appréciation littéraire.

—Monsieur, dit-elle simplement, je ne suis qu'une pauvre servante, mais j'aurais honte d'avoir composé des bêtises pareilles.

Or, un jour, et c'est là que nous voulons en venir, un jour, Victor Hugo, soucieux, interpella brusquement la vieille servante, et lui dit:

—Eh bien! Marie, si je venais à être malade, vous ne me laisseriez pas, j'espère, mourir sans sacrements.

—Non, Monsieur, lui dit la pauvre femme, tant que je serai là, j'y tiendrai la main, mais après!

Le poète avait encore, à cette époque, un reste de foi catholique que l'orgueil n'avait pas achevé d'étouffer.

—"L'Etoile Noëliste."

AVIS

AVIS CONCERNANT LA SUCCESSION DE JOSEPH HAMELIN, Sr, DECEDE

Avis est par les présentes donné, en vertu des dispositions du "Manitoba Trustee Act", à tous les créanciers et à toutes personnes ayant des réclamations contre la succession du dit Joseph Hamelin, sr, décédé, mort à la paroisse de Sainte-Anne, en la province du Manitoba, le ou vers le 22ème jour d'août, 1917, et dont l'exécution du testament a été remise à François Larocque, du village de Thibaultville province de Manitoba, et Alfred Lemay, du village de Saint-Lazare, province de Manitoba, cultivateurs, par la cour de subrogation de Saint-Boniface, province de Manitoba, d'avoir à envoyer, poste payé, ou par remise au bureau de MM. Beaupré & Bétournay, 312, Edifice McIntyre, en la ville de Winnipeg, Province de Manitoba, le, ou avant le 21ème jour de novembre 1917, leurs noms et prénoms, adresse et identification; et par écrit, les détails complets de leurs réclamations, la nature des garanties, s'il y a en leur possession, et cela dûment vérifié par une déclaration selon les statuts.

Et qu'avis soit pris que le 21 novembre 1917, les dits François Larocque et Alfred Lemay distribueront les biens du dit Joseph Hamelin, sr, décédé, entre les personnes y ayant droit, ne tenant compte que des réclamations dont ils auront alors connaissance, et qu'ils ne seront responsables d'aucune créance d'une personne ou de personnes dont ils n'auront pas reçu avis à cette date.

Fait à Winnipeg, au Manitoba, ce 11ème jour du mois d'octobre 1917.

FRANCOIS LAROCQUE et ALFRED LEMAY.
Par BEAUPRE & BETOURNAY, leurs procureurs.

Pour Lire au Foyer le Dimanche

XXIIe DIMANCHE APRES LA PENTECOTE

(S. Matth., XXII, 15-21)

En ce temps-là, les pharisiens, s'étant retirés, formèrent le projet de surprendre Jésus dans ses discours. Ils lui envoyèrent donc leurs disciples avec des hérodiens, qui lui dirent: Maître, nous savons que vous êtes vrai dans vos paroles, et que vous enseignez la voie de Dieu selon la vérité, sans avoir égard à qui que ce soit, parce que vous ne faites point acception des personnes. Dites-nous donc votre avis sur ceci: Est-il permis, ou non, de payer le tribut à César? Mais Jésus, connaissant leur malice, leur répondit: Hypocrites, pourquoi me tentez-vous? Montrez-moi la pièce d'argent qu'on donne pour le tribut. Ils lui présentèrent un denier. Alors Jésus leur dit: De qui est cette image et cette inscription? De César, lui dirent-ils; et il leur répondit: Rendez donc à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu.

MON SACRE-COEUR

Je suis seul dans ma chambrette, il est minuit, tout repose mais le sommeil a fui ma paupière et je médite en regardant "mon Sacré-Coeur." [illegible] pas puiser dans la seule contemplation du Sacré-Coeur, leçon d'abnégation et de dévouement, de charité et d'amour?

Le saint vieillard Siméon, dans une vision prophétique, avait dit de l'Enfant-Jésus au jour de la Présentation qu'il serait un signe de contradiction. Le Sacré-Coeur l'est aussi. Les uns l'aiment, les autres le haïssent; les uns l'honorent, les autres l'insultent.

Dès [illegible]

[illegible]

L'HONNETETE DANS LES AFFAIRES

Le peuple canadien s'américanise décidément de plus en plus dans le mauvais sens de l'expression; je veux dire qu'il perd graduellement la mentalité catholique et la notion de la présence de Dieu. Cette assertion peut surprendre de prime abord. Parce que la pratique religieuse persiste parmi nous, nous nous imaginons volontiers que notre fonds chrétien demeure intact. Grave erreur! Un vase vide conserve longtemps le parfum du liquide disparu, l'encens persiste autour d'un trône vermoulu. Le vice du pharisaïsme consiste précisément à garder les observances alors que la foi s'est éteinte.

Dès l'enfance notre peuple est sollicité au mal.

Il faut avouer que les villes constituent pour la jeunesse un foyer de vices terriblement contagieux. Les stations au coin des rues, les étalages de fruits, les vues animées, les cigarettes et la boisson sont autant d'occasions de péché qu'il est difficile d'éviter.

Les enfants se font la main en volant quelques centins à leurs parents; plus tard, ils puisent par petits montants dans le tiroir de leurs patrons. Comme les sommes qu'ils prélèvent chaque fois sont minimes, ils ne s'en font pas scrupule; ils ne calculent pas que ces petits montants se chiffrent à la fin d'une année par des sommes considérables.

Le mal est rendu à un tel point qu'il se forme dans les villes des bandes organisées de petits voleurs et qu'on s'est vu dans la nécessité d'instituer dans certains grands centres des tribunaux spéciaux sous le nom de **cours juvéniles**.

Vous trouverez peut-être que j'insiste beaucoup sur des faits sociaux de minime importance; la raison de mon insistance se trouve dans le fait que la plupart des malfaiteurs furent corrompus dans leur bas âge.

L'indélicatesse est très fréquente même chez les grandes personnes. On en voit qui gardent pour eux des objets précieux qu'ils trouvent, qui ne restituent pas la monnaie qu'on leur a donnée de trop, qui profitent de l'ignorance ou de la naïveté d'un client pour l'exploiter, qui vendent du lait mouillé, qui trompent sur le poids d'une marchandise, qui ne déclarent pas les tares légales d'un cheval... que sais-je?

Ils rient ensuite de leurs dupes et se félicitent de leur duplicité.

On trouve des ménagères qui se gardent bien d'avertir les fournisseurs lorsque sur leurs livrets de compte quelques items sont omis. On rencontre des ouvriers qui, le soir, emportent de la manufacture où ils travaillent des effets, coton, cuir, métal, boutons, épinglettes... D'autres, en grand nombre, se rendent coupables de l'injustice qui consiste **à se payer de ses mains**, sous prétexte qu'on est mal rétribué. Ce procédé est tout à fait inadmissible, d'autant plus que dans notre pays où le travail abonde on trouve aisément un emploi qui fasse vivre.

D'autres, par paresse ou par vengeance, travaillent mal ou perdent du temps. C'est surtout lorsqu'on est employé par l'Etat ou par la Ville qu'on s'abandonne à une véritable débauche d'oisiveté et que l'on vole sans pudeur l'administration. Mais le mal est presque universel; si bien que les particuliers qui entreprennent un travail quelconque se demandent [illegible] leur sera plus avantageux d'un ouvrage à la journée ou **à l'entreprise**. Le premier s'éternisera, le second sera mal fait.

Si les ouvriers manquent souvent de conscience, les employeurs, de leur côté, manquent quelquefois d'honnêteté. Ils méconnaissent la loi du juste salaire, ils exploitent sans pitié les femmes, les filles qu'aucune union ne protège contre leur tyrannie.

Lorsqu'on étudie le commerce et les affaires tels qu'ils se pratiquent de nos jours, on a peine à réprimer une impression [illegible] à une mêlée où tous les moyens sont bons qui procurent le succès.

Tel marchand livre des marchandises de qualité inférieure [illegible]. Tel maçon, dès que l'architecte tourne le dos, gâche l'ouvrage. Tel patron de beurrerie écrème son lait. Voici un entrepreneur qui soumissionne à trop bas prix; il se rattrape dans les extra. En voici un autre qui fait affaire avec le gouvernement. Il demande des prix fabuleux; mais il partage le **bonus** avec des ingénieurs, ou même avec de plus hauts personnages. C'est ainsi, paraît-il, qu'on entretient les fonds électoraux. Voici un député qui vend son influence aux solliciteurs de lois plus ou moins justes ou qui accepte des parts dans une entreprise qui a besoin de l'autorisation des Chambres.

Que dirai-je de la corruption électorale? Nos évêques ont beau lancer des mandements, fulminer des réserves: on récuse leur compétence, on leur répond par des axiomes de circonstance, tels que les suivants: l'Eglise n'a rien à voir avec la politique; tout est permis en temps d'élections; les élections ne se font pas avec des prières.

On achète les électeurs, on inonde les campagnes de boissons fortes, on manipule les urnes électorales.

Que dire des élus même? La plupart d'entre eux sont pauvres; les élections sont ruineuses; la vie à Ottawa coûte cher; l'indemnité parlementaire ne suffit point. Admirons seulement ceux qui traversent la fournaise sans se brûler les ailes.

Beaucoup de gens parviennent, à force de raisonner ou de déraisonner, à se former une fausse conscience pour ce qui regarde leurs rapports avec l'Etat ou les grandes compagnies: "C'est notre argent, disent-ils, l'argent de l'impôt. En pillant, nous rentrons dans nos fonds."

Ils voyagent sans payer en corrompant les conducteurs, etc. D'autres ont découvert un chemin court, menant à la fortune: l'incendie criminel; la banqueroute frauduleuse. Mais ces ingénieux spéculateurs appartiennent rarement à notre religion.

Mais entre toutes ces injustices et ces manquements à l'honnêteté, il convient de signaler particulièrement la négligence à payer les dettes.

Il passe actuellement sur notre pays et sur le monde entier un vent de folie qui n'est qu'une régression vers le vieux paganisme. La notion d'une vie future conquise au prix de l'épreuve et de la souffrance méritoires s'efface visiblement dans les esprits; et à sa place surgissent des désirs passionnés de jouissances matérielles. On ne pense plus qu'au plaisir; on sacrifie tout au bien-être.

Si vous regardez autour de vous, vous constatez qu'il est impossible de distinguer par leur costume les femmes riches des femmes pauvres, tant le luxe s'est répandu. Si vous ouvrez les livres de compte des épiciers et des bouchers, vous constatez également que ce ne sont pas les familles aisées qui dépensent le plus.

On institue des commissions d'enquête sur les causes de la vie chère dont souffrent actuellement l'Europe et l'Amérique. Mon Dieu! ces causes sont multiples et d'importance diverse, mais il en est une capitale sur laquelle on n'insiste pas assez, c'est la nécessité où se trouvent les marchands de vendre cher pour compenser leurs pertes.

Consultez les négociants sur l'état des affaires. Tous s'accorderont à dire que les ventes vont bien, mais tous se plaindront de la difficulté qu'ils éprouvent au sujet des rentrées. Si tous les clients payaient leurs dettes, les prix du marché baisseraient automatiquement; mais une foule de comptes restent en souffrance. De fait, un grand nombre de fournisseurs sont acculés à la faillite; d'où la nécessité de hausser les tarifs et de faire payer aux honnêtes gens les déficits causés par les débiteurs indélicats.

[illegible] Chaque fois qu'un nouveau marchand ouvre un magasin, il peut être assuré que la clientèle ne lui manquera pas. Aussi longtemps qu'il fera crédit les acheteurs afflueront. Mais dès qu'il voudra rentrer dans ses déboursés et présenter la note, on se [illegible], on l'insultera, on fera le vide de son magasin inhospitalier.

[illegible] gens, qui se croient honnêtes parce que pour rien au monde ils ne consentiront à voler, mais qui vivent follement au-dessus de leurs moyens, s'en vont faisant le tour des boutiques de la ville et achetant sans scrupule ce qu'ils savent bien ne pouvoir jamais payer. Lorsque leur crédit est épuisé et qu'ils ne peuvent plus se procurer rien qu'argent comptant, ils émigrent et font ailleurs de nouvelles dupes.

La prescription légale après deux ans les rassure, et l'impossibilité réelle où ils se trouvent de payer met leur conscience en repos.

Tel est l'abîme où menace de sombrer la proverbiale honnêteté de notre peuple. C'est bien le cas de nous écrier: Où allons-nous?

F. A.

"Semaine religieuse de Québec."

"LE CROISE"

Bulletin du Comité permanent de la Langue française; Echo du Ralliement catholique et français en Amérique.

Sommaire de la double livraison d'août et septembre 1917.

La paix dans le droit. — Règne social du Sacré-Coeur de Jésus:

Une triple consécration au Sacré-Coeur: l'Agriculture, la Colonisation, la Presse catholique. — **Le Canadien français est juste**, Henry Miles (**Pharmaceutical Journal**, Montréal). — **Un autre évêque acadien. — Hommage à la Vierge Marie**: Voeux à notre Mère du ciel (gravure et poésie): abbé Louis Boulet. — **L'Action française en Amérique**: En province de Québec; Coup d'oeil sur le dehors. — **S. Michel Archange, patron de l'Action Sociale Catholique** (Prière et gravure). — **Témoignages d'intérêt. — Au service des intérêt français**: Réaction anglo-canadienne contre le sectarisme (**Patriote de l'Ouest**); Les leçons d'une défaite électorale (Manitoba): Les espérances de l'heure présente: Henri Bourassa: Malaise et désaffection, il faut réagir: Noël Bernier (**Le Manitoba**): Gardons la terre canadienne: S. G. Mgr P.-E. Roy. — **Rappels aux principes**: Le culte du passé: Mgr L.-A. Paquet. — **Pour l'unité nationale**: Arguments et témoignages d'origine anglaise. Un peuple précurseur (**Telegraph**, Québec); L'iniquité manitobaine: A. Vernon Thomas (**Gazette, Montréal**). — Pour l'Exaltation de la Sainte-Croix (gravure et poésie). — Table des matières du **Croisé**, volume VII, 1916-1917.

Prix de l'abonnement au **Croisé**: personnel, 50 sous par an; collectif: 3 numéros à la même adresse, 25 sous chacun. Adresse postale: No. 136, Casier, Québec.

LEGENDE BOURGUIGNONNE

Au temps du roi Philippe le Bel, temps troublé s'il en fût, le sire de Montbrun vivait paisiblement dans son château, entouré de nombreux vassaux. Sa fortune était considérable et ses terres, encloses de hautes murailles, formaient à elles seules tout un petit pays.

Bon pour les faibles, charitable envers les pauvres, généreux pour tous, le sire de Montbrun était adoré et respecté comme un roi. Mais, hélas! les bonnes qualités du coeur et de l'esprit ne mettent pas toujours à l'abri du malheur les meilleurs et les plus sages; le sire de Montbrun en était une preuve vivante.

Il avait perdu, tout jeune encore, sa femme pour qui il avait une tendresse infinie. Elle était morte en donnant le jour à une fille, son vivant portrait, et qui seule apportait à son malheureux père un faible consolation.

De larges fossés formaient autour du manoir de Montbrun une ceinture qui le rendait inabordable et le protégeait contre les routiers et les malandrins. Une chapelle à la flèche élancée, d'où sortait, au lever et au coucher du soleil, le tintement des cloches, s'apercevait au milieu des tours crénelées que gardaient des hommes d'armes aux casques étincelants, aux cuirasses brillant au soleil.

La chapelle était consacrée à saint Joseph, patron du pays, et le petit peuple qui vivait sur les terres du château avait, comme le châtelain lui-même, la plus entière confiance en la puissance et la bonté du saint vénéré. Régine, la fille du sire de Montbrun avait plus que personne le culte de l'époux de la Vierge; c'est elle qui, chaque matin, ornait son autel et déposait des fleurs fraîches au pied de la statue. Lorsqu'elle s'en approchait, il lui semblait voir dans les yeux bleus du saint un sourire de satisfaction.

Un soir — c'était à la fin de l'hiver, — le jour commençait à baisser, lorsqu'un son de cor se fit entendre à la poterne du château. Le sire de Montbrun allait, avec sa fille, prendre la place d'honneur à la table commune où s'asseyaient autour de lui pages et hommes d'armes pour prendre le repas du soir; il donna l'ordre d'aller vite reconnaître ceux qui pouvaient venir à une heure aussi tardive.

Un écuyer sortit aussitôt de la salle; quelques instants après, il rentrait, accompagné d'un ménestrel à cheveux blancs qui tenait entre ses mains pâles sa lyre fidèle.

—Sire de Montbrun, s'écria le poète errant, il vous faut rassembler au plus vite vos hommes d'armes et vous préparer au combat. Un chef de routiers, à la tête d'une troupe nombreuse de bandits, gens de sac et de corde, sera demain sous les remparts de votre château. Le souvenir de votre grande bonté pour les pauvres et les ménestrels m'a fait hâter mon voyage pour vous préparer et vous donner le temps de vous mettre en défense.

Cette terrible nouvelle porta la consternation dans l'âme de tous les assistants; mais surtout elle mit une grande inquiétude au coeur du sire de Montbrun. Il jeta un regard douloureux sur sa fille; déjà il la voyait enlevée par ces misérables pillards; il voyait ses vasseaux passé au fil de l'épée, son château saccagé, brûlé; car comment pourrait-il résister, pris à l'improviste, sans avoir le temps de réunir des forces suffisantes?

Pendant un moment il resta anéanti. Mais sa bravoure naturelle reprit vite le dessus. Il rassembla autour de lui le plus qu'il put de ses hommes d'armes et donna l'ordre à sa fille de rester dans son appartement.

La nuit fut consacrée aux préparatifs de défense du château.

Lorsque le jour se leva, on put apercevoir, de la plus haute tour du manoir, une véritable armée de soudards qui se dirigeait vers le château sous les ordres d'un chef à la taille élevée, au visage résolu et féroce.

De la fenêtre de sa chambre, Régine pouvait voir tout ce qui se passait sous les remparts du vieux castel; elle fut témoin de la terrible attaque qu'il eut à subir. Elle suivait des yeux et du coeur son noble père, dont la cuirasse et le panache blanc apparaissaient partout où il y avait du danger, et ses larmes coulaient avec ses prières.

Enfin il fut décidé que les assiégés tenteraient une sortie et engageraient un combat corps à corps. La porte fut ouverte, le pont-levis abaissé, et le sire de Montbrun se précipita avec ses hommes au-devant de l'ennemi. La mêlée devint générale; les hommes tombaient de part et d'autre, jonchant le sol de leurs cadavres.

A cette terrible vue, Régine, folle de douleur, échappa aux femmes qui voulaient la retenir et courut à la chapelle: de là aussi elle voyait la bataille; mais il lui semblait qu'elle était plus en sûreté.

Après avoir prié et pleuré devant la statue de saint Joseph, elle regarde de nouveau le champ de bataille. Que voit-elle? Son père terrassé par le chef ennemi, séparé des siens, sans aide, sans secours, et qui va périr infailliblement. Eperdue, elle se traîne toute en larmes aux pieds du vénéré patron du manoir et du pays.

—Grand saint Joseph, s'écrie-t-elle, sauvez mon père, et ma vie sera consacrée à Dieu jusqu'à mon dernier jour!

Après ce sacrifice, fait du fond de son coeur, Régine se lève et court aux vitraux ouverts.

Le chef routier abaissait déjà sa longue flamberge pour frapper le sire de Montbrun, lorsque soudain se produisit un fait étrange, miraculeux! Un buisson de plantes inconnues étalant au soleil, au milieu des larges feuilles leurs tiges chargées de fleurs rouges, blanches et roses, venait de surgir de terre; entre ses touffes, un noble vieillard à grande barbe blanche apparut, le front éclairé d'une brillante auréole: c'était saint Joseph!

A cette vue, les deux armées s'étaient séparées; le sire de Montbrun avait pu se lever, et son ennemi, frappé de stupeur, restait inerte auprès de lui.

—Arrêtez! dit une voix sonore qui s'entendit jusqu'aux derniers rangs des combattants: arrêtez, hommes méchants qui n'avez au coeur que la haine, la colère et la cupidité. Est-ce ainsi que vous respectez la parole divine qui vous ordonne de vous aimer les uns les autres? Ce soir, gorgés de sang, chargés de dépouilles de vos frères, vous vous livrerez à toutes vos mauvaises passions pour ne pas entendre la voix de vos consciences. Mais vous n'échapperez pas au remords: il vous étreindra, et tôt ou tard vous paierez chers tous vos crimes. Je suis saint Joseph, le patron de ce pays. Je vous adjure de cesser cette horrible boucherie, si vous ne voulez pas ressentir sur l'heure les effets de la colère céleste.

A ce miracle si extraordinaire, tous ces hommes couverts de sang étaient tombés à genoux.

Saint Joseph ajouta:

—Je vous laisse ces branches fleuries comme gage de ma puissance; elles se multiplieront par tout le monde.

En disant ces paroles le saint disparut.

Les ennemis, confus, stupéfaits, ramassèrent leurs morts et leurs blessés et se retirèrent en silence. Le sire de Montbrun entra dans son château, auprès de sa fille, qui se jeta dans ses bras, sans lui dire à quel sacrifice il devait son salut.

Tout rentra dans l'ordre habituel: il ne resta plus sur le champ de bataille que les belles plantes fleuries laissées par saint Joseph. Elles continuèrent à pousser par la suite et à se multiplier. Les savants les appellent d'un nom latin difficile à prononcer et à retenir; les ignorants, qui ne connaissent pas la légende, les roses trémières; mais en Bourguignonne, dans le pays où s'accomplit le miracle que nous venons de rappeler, elles n'ont pas d'autre nom que celui de "bâtons de saint Joseph".

—"L'Ami des Campagnes."

L'UNIFICATION DES CATECHISMES

S. S. Benoit XV a formé le dessein de préparer la rédaction d'un catéchisme unique pour tous les diocèses du monde, et le soin de le composer sera confié, par le Souverain Pontife, à une Commission formée de personnalités ecclésiastiques spécialement compétentes.

Le Saint-Père se propose de faciliter ainsi à tous les fidèles, même les moins cultivés, la connaissance exacte de la doctrine catholique par une grande unité de texte et de méthode.

Une circulaire est envoyée dans ce but à tous les archevêques du monde pour les prier de faire parvenir au Saint-Siège trois exemplaires des textes catéchistiques suivis dans tous les diocèses de leurs provinces.

HOMMAGE AU DEVOUEMENT

Le Sénat américain a décidé l'érection, au cimetière d'Arlington, d'un monument dédié aux Soeurs catholiques qui ont donné leur vie pour le pays sur les champs de bataille, pendant la guerre entre les Etats du nord et ceux du sud.

LA "GRANDE CHARTREUSE"

Le fameux monastère français appelé "la Grande Chartreuse" et d'où les moines ont été chassés par le gouvernement français, en 1903, a été converti en un camp de détention. Ce monastère a été fondé par les moines de saint Bruno; il y a neuf cents ans.

Mentionnez la "Liberté" quand vous achetez chez nos annonceurs.

Autour de la Ferme

LE SEIGLE

Depuis la récolte on a beaucoup écrit et dit pour ou contre le seigle d'automne. Moi je n'ai lu que des rapports très favorables à ce grand restaurateur de nos fermes: c'est pour cela que je suis toujours convaincu que **mon protégé** ne doit pas être méprisé. Je soutiens au contraire que tous les cultivateurs devraient le recevoir chez eux, sinon à porte toute grande ouverte, du moins à semoir bien ouvert et plusieurs fois bien rempli.

On a dit, — et c'est si facile de dire, — que cette plante, une fois introduite chez nous, à la vérité détruit bien le chardon, mais ô horreur, elle devient une mauvaise herbe. Pensez donc, au lieu du guéret d'été, qui coûte la moitié de la récolte de l'année suivante. Vous avez semé en septembre, — **c'eût été mieux en août,** — 1½ ou 2 minots, sur un terrain labouré, ou même sur un chaume, tout au plus détourbé par le disque ou le cultivateur. Dès cet automne et au printemps prochain, vous pourriez avoir un excellent pâturage si vous vouliez une récolte de grain. Car le pâturage du printemps compromettrait la récolte de foin. Avec ces avantages qui ne sont pas du tout à mépriser, vous aurez, si vous le désirez, en juillet, une belle récolte de foin, ou à la fin du même mois vous moissonnerez un grain magnifique. Puis cette récolte très payante étant enlevée, vous ferez ce guéret d'été que vous aimez tant, comme tout le monde d'ailleurs, mais avec cette différence que cette année, au lieu de faire un guéret, qui vous coûte du travail, c'est-à-dire de l'argent, vous allez, après avoir pris votre récolte, faire juste à temps un guéret d'été tout aussi bon que celui que vous avez l'habitude de faire, et au lieu de débourser vous grossirez votre porte-monnaie, car il faut que vous le sachiez, le seigle s'est vendu presque le prix du blé.

Après cela allez dire que le seigle est dangereux parce qu'il repousse après la récolte et peut devenir une mauvaise herbe. Songez-y donc, vous auriez échangé le sale chardon jaune qui détruit, la folle avoine qui ne vaut pas mieux, l'herbe à la violette, pied de corbeau, etc., etc, par un grain qui se vend cette année $1.80 le minot. Et vous auriez le courage d'appeler cela une mauvaise herbe? Allons donc!

Mais ça ne pousse pas toujours, votre seigle. Voici une objection que plusieurs auraient pu faire le printemps dernier. D'abord un certain nombre ont semé un seigle de printemps à l'automne; évidemment ils ne pouvaient pas réussir. Il y a maintenant assez de cultivateurs qui récoltent du seigle d'automne pour s'en procurer facilement. D'autres ont semé du seigle d'automne, et ils ont cru qu'il suffisait de le mettre en terre assez vite pour qu'il puisse au moins lever avant les neiges. On comprendra que ceux-ci, à cause de la sécheresse de cette année, ont pu être tentés de mettre la charrue dans ce pitoyable champ.

Il en aurait été autrement s'ils avaient labouré en août et semé de suite. C'eût été d'abord un guéret d'été; ils auraient un beau pâturage d'été. Puis les racines déjà entrées profondément dans le sol auraient bravé la sécheresse du printemps, et personne n'aurait songé à labourer à neuf pour semer d'autre grain.

Cependant un monsieur qui avait semé après la première quinzaine d'octobre a persisté à laisser faire son seigle jusqu'à la moisson. Il faut l'avouer, il fallait être bien décidé à faire une expérience, car ce champ promettait très peu. Le printemps et la première partie de l'été, avec leur sécheresse, passèrent, et le pauvre seigle ne faisait rien, si ce n'est qu'il avait l'air d'être bien décidé de garder à ses pieds le sale chardon.

Sur le terrain voisin, laissé pour guéret d'été, le chardon régnait en maître; il allait montrer la tête quand la charrue, solidement traînée par un engin, vint mettre fin à ses jours et l'inhumer à six pouces de profondeur. On eut dit que c'était, non pas la fin du monde, mais au moins la fin des chardons. Cependant la herse, le disque et le cultivateur ont dû passer deux fois chacun pour avoir raison des mauvaises herbes qui voulaient toujours revivre.

Que faisait donc le seigle pendant ce temps-là? Il me fait peine de vous le dire, mais il faut bien m'exécuter: il avait l'air triste; cependant il était maître de la position: le chardon jaune gisait encore à ses pieds. On avait tant hâte d'en finir qu'on le coupa même un peu vert, et aussi le pauvret ne donna que 7 minots à l'acre. A $1.80 le minot, ça donnait bien $12.60 à l'acre.

Même avant l'enrôlement du grain, on fit un bon labour. Transporter ces quintaux était bien quelque chose, mais on voulait faire une expérience. Chose curieuse, après ce labour on ne vit presque pas de mauvaises herbes. Tout de même on passa la herse une fois, de crainte que quelques graines fussent en souffrance à la surface du sol. Plus tard on passa le cultivateur une fois, et maintenant les deux champs, avec un travail tout à fait inégal et des résultats tout à fait opposés, sont parfaitement nets. L'été prochain nous fera voir la dernière partie de cette expérience.

N.-C. JUTRAS, ptre.

BONNE NOUVELLE POUR LES CULTIVATEURS

Nous apprenons avec plaisir que M. I. Villeneuve qui, autrefois était en charge de l'industrie laitière au Collège d'Agriculture, est maintenant en tête de l'organisation agricole au Département d'Agriculture spécialement pour les centres français. M. Villeneuve nous annonce qu'il est actuellement en position de s'occuper entièrement de tout ce qui concerne l'intérêt du cultivateur.

Adressez toute correspondance à M. I. Villeneuve, Département d'Agriculture, coin des rues Kennedy et Broadway, Winnipeg, Man.

LA NOUVELLE LOI ELECTORALE

Un réquisitoire contre le principe même de cette loi

Au Sénat, l'honorable sénateur Landry a prononcé un très fort réquisitoire contre le principe même de la nouvelle loi des élections en temps de guerre:

Voici un résumé de ce remarquable discours.

M. Landry démontre d'abord qu'il y a un côté de cette législation, qui est à la fois paradoxal et injuste: c'est que lorsque la guerre sera terminée, le prochain Parlement élu, par les soldats et pour la guerre continuera cependant de gouverner les affaires du pays en temps de paix. Il devrait être inséré une clause dans la loi à l'effet de placer la dissolution des Chambres à l'époque de la signature de la paix. Ainsi n'aurions-nous pas cette anomalie d'un gouvernement de guerre longtemps après la conclusion de la paix.

M. Rufus Pope a interrompu l'orateur, mais s'est fait prestement remettre à sa place. "Je suppose que mon honorable ami ne comprend pas ce que je veux dire, dit M. Landry, mais ça ne fait rien, il est le seul à ne pas comprendre, et de plus personne ne s'attend à ce qu'il comprenne". L'interrupteur n'a pas insisté.

M. Landry établit ensuite qu'aux élections de 1911, il fut déposé dans les urnes environ 1,300,000 bulletins de vote, équivalent à environ 60 pour cent du total des bulletins. Or, nous allons accorder aujourd'hui le suffrage à environ 400,000 soldats et à leurs proches parentes, ce qui donne un totla d'au moins 800,000 ou même 1,200,000 votes additionnels au chiffre normal des électeurs canadiens. En résumé, il y aura deux millions de votants à cette élection au lieu de 1,300,000 d'il y a six ans, et comme résultat le prochain parlement sera contrôlé par l'influence militaire.

L'orateur établit les dangers qui résulteront de cet état de choses, et il appelle les émeutes de Toronto, Winnipeg et Sydney, où les soldats ont troublé la paix de la façon la plus regrettable. Ces troubles se sont produits dans toutes les parties du pays, excepté dans la province de Québec.

A propos de celle-ci, M. Landry fait allusion aux mauvaises dispositions des soldats envers elle et les Canadiens français, et il prévoit des difficultés pour l'époque de leurs succès et de leur influence sur le parlement. Il y aura danger que les intérêts des Canadiens les plus attachés au sol, c'est-à-dire des Canadiens français, soient submergés par l'influence indue des militaires. Parmi ceux-ci, on en peut compter 50 pour cent qui étaient des immigrants venus de l'Angleterre, et n'étaient pas tirés des classes sociales les plus élevées de la Grande-Bretagne, au contraire; un autre quart se sont enrôlés sans aucun doute pour courir les aventures qu bien faute de pouvoir trouver de l'emploi dans nos villes, qu'ils remplissaient déjà de leur agitation; il reste un dernier quart que l'on peut considérer comme étant véritables Canadiens ayant répondu aux appels qu'on leur faisait de toutes parts. C'est avec ce dernier quart que l'on aura le moins de difficulté; mais il n'y a pas à se déguiser qu'un parlement contrôlé par les militaires pourra facilement devenir intolérable. Et qui nous dit que cet état de choses ne se produira pas beaucoup plus vite qu'on ne le pense, si le gouvernement se servait, par exemple, des cent mille jeunes gens qu'il va enrôler prochainement, pour relever les autres qui sont là-bas, et nous en renvoyer tout de suite un nombre égal?

M. Landry revient sur son objection à un parlement de guerre continuant en temps de paix, puisqu'il va être désigné cet automne pour cinq ans, et il tient à se déclarer nettement opposé à cette situation.

LES FOUS VOTERONT

Etudiant, dans l'**Echo de Paris**, les tendances séparatistes de la Finlande, Pertinax apporte ce renseignement plein de saveur:

Pour estimer à sa juste valeur l'élan populaire qui anime ces revendications, mentionnons qu'une loi électorale vient d'être adoptée, qui est à faire mourir d'envie tous les démagogues de l'univers, y compris ceux de Russie. Le droit de suffrage est accordé, sans conditions aucune, à tout le monde, **même aux aliénés**.

Mon Dieu, c'est l'achèvement logique de la démocratie. Il n'y a pas de bonnes raisons pour refuser aux aliénés le droit qu'on accorde aux incompétents. Des uns aux autres il n'y a que des nuances, si difficiles à discerner qu'on peut bien n'en pas tenir compte; les affaires de l'Etat, rivées à une opinion aveugle n'en iront pas beaucoup plus mal.

—"L'Action française."

BETAIL

Taureaux.—		
Choix	$9.00	$10.00
Ordinaire	$8.00	$9.00
Taures.—		
Choix	$8.00	$8.50
Bon	$7.50	$8.00
Ordinaire	$6.50	$7.00
Vaches.—		
Choix	$7.50	$8.00
Bon	$7.00	$7.50
"Canners"	$4.00	$5.00
Ordinaire	$6.00	$7.00
"Bulls".—		
Bon	$6.00	$6.75
Ordinaire	$5.50	$6.50
"Oxen".—		
Bon	$7.25	$8.00
Ordinaire	$6.00	$7.00
"Canners"	$3.75	$5.00
Veaux.—		
Choix	$9.00	$10.00
Bon	$8.00	$9.00
"Feeders".—		
De choix	$8.50	$9.50
Bon	$7.00	$8.00
"Stockers".—		
Taureaux et taures de choix	$7.00	$7.75
Ordinaire	$6.60	$7.00
Veaux de choix	$6.50	$7.00
Cochons.—		
De choix	$17.00	$17.25
Lourds	$12.00	$14.00
Légers	$12.00	$13.00
"Stags"	$5.00	$6.50
Truies	$8.00	$9.00
Moutons.—		
Agneaux	$13.50	$14.50
De choix	$8.00	$8.50

PRODUITS

Prix du gros

Oeufs—	
Frais pondus	.41
Beurre—	
Crémerie	.44
De ferme	.40
Saindoux—	
Tierçons	.26
Seau, 20 livres	$5.40
Baril, 50 livres	$13.30
Viandes—	
Boeuf	.14
Veau	.14½
Mouton	.21
Porc	.25½
Bacon-Flanc	.34½
Gruau—	
Sac de 80 livres	$3.75
Alimentation—	
Avoine. La tonne	$45
Son. La tonne	$33
Gru. La tonne	$35
Sucre—	
Granulé. Extra	$9.75

C'est le prix au baril. Au sac de 100 livres, 5 sous de plus; en poudre, boîte de 60 livres, 20 sous de plus qu'au baril; en gros pains, boîte de 100 livres, la même chose qu'au baril.

Légumes—	
Patates du Manitoba	.85
Choux: Nouveau. La livre	.02
Betteraves. La douzaine	.25
Oignons. La douzaine	.20
Carottes. La douzaine	.25
Rabioules. La douz.	.25
Poisson—	
Saumon gelé	.16
Brochet	.12
Poisson blanc du lac Winnipeg	.12
Foin—	
"Timothy" No 1	$21
"Timothy" No 2	$18
"Red Top" No 1	$17
"Red Top" No 2	$16
Farine—	
Lake of the Woods	
Five Roses, sac de 98 liv.	$5.50
Lakewood	$5.37½
Harvest Queen	$5.25
Medora	$5.05
XXXX	$3.60
Western Canada	
Purity	$5.50
Medallion	$5.37½
Three Stars	$5.25
Mailand	$4.95
Ogilvie	
Royal Household	$5.50
Glenora	$5.25
Centennial	$5.30
Manitoba	$5.10
Whole Wheat	$5.50

COTE DU GRAIN

Cote fournie par le Comptoir Agricole

Mardi soir, 23 octobre

BLE

No 1 Nord déchargé	$2.21
No 2 Nord déchargé	2.18
No 3 Nord déchargé	2.15
No 4 Nord déchargé	2.07
No 5 Nord déchargé	1.94
No 6 Nord déchargé	1.87
Fourrage, déchargé	1.80
No 1 Nord "Tough"	2.15
No 2 Nord "Tough"	2.12
No 3 Nord "Tough"	2.07
No 4 Nord "Tough"	2.01
No 5 Nord "Tough"	1.88
No 6 Nord "Tough"	1.80
Fourrage	1.75
No 1 Nord rejeté	2.11
No 2 Nord rejeté	2.08
No 3 Nord rejeté	2.03
No 4 Nord rejeté	1.95
No 1 Nord "Smutty"	2.12
No 2 Nord "Smutty"	2.09
No 3 Nord "Smutty"	2.05

AVOINE

2 C. W. déchargé	$ .65
3 C. W. déchargé	.63
Extra 1 four. déchargé	.63
No 1 fourrage déchargé	.61½
No 2 fourrage déchargé	.60½

ORGE

No 3 "Spot"	$1.20½
No 4 "Spot"	1.15½
Rejeté "Spot"	1.10½
Fourrage "Spot"	1.10½
No 3 "Tough"	1.13½
No 4 "Tough"	1.09½
Rejeté "Tough"	1.05½
Fourrage "Tough"	1.05½

LIN

1 N. W. C. déchargé	$3.04
2 C. W. déchargé	3.01
3 C. W. déchargé	2.90
Rejeté, déchargé	2.86

SEIGLE

2 C. W.	$1.73

"Déchargé" veut dire déchargé à l'élévateur terminus à Fort William et Port Arthur.

"Inspecté" veut dire inspecté par les inspecteurs du gouvernement à Winnipeg.

La cote pour le grain "tough", "rejeté", "smutty" est pour ce grain déchargé.

LA CRISE DU SUCRE AUX ETATS-UNIS

Ottawa, 20. — La crise du sucre aux Etats-Unis continue de causer de grande inquitéudes et M. Moskowitz, le nouveau commissaire américain des marchés, a conseillé aux ménagères d'économiser le sucre autant que possible, mais cette crise n'affecte guère le Canada. Au bureau du contrôleur des vivres, on a démenti la rumeur disant que le Canada sera soumis à la ration de sucre, à cause de la gravité de ce produit si précieux.

En Province

LORETTE

In memoriam

Jeudi, le 9 courant, eurent lieu les funérailles de M. Louis Turcotte, décédé mardi, à l'âge de 84 ans, époux de Mme Agnès Cloutier.

En la personne de M. Turcotte la paroisse perd un des citoyens les plus estimés. Il naquit à Sainte-Marie de la Beauce, P. Q. En 1891, il s'achemina vers les plaines du Manitoba, voulant ainsi préparer un bel avenir à ses enfants. La paroisse de Lorette, qui était alors à son début, lui sembla la plus propice. En effet, tout ce que requiert la famille canadienne-française s'y trouvait.

Dès son arrivée, ses co-paroissiens purent admirer en lui un modèle en tout et partout: père dévoué, époux modèle, chrétien et patriote convaincu, le défunt laisse les meilleurs souvenirs chez tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaître.

A venir jusqu'à janvier dernier, M. Turcotte jouissait d'une parfaite santé. A cette époque les germes de la vieillesse se présentant trop multiples, les forces physiques l'abandonnèrent peu à peu sans lui faire endurer trop de souffrance, de sorte qu'il s'éteignit, n'étant guère plus fort qu'un enfant au berceau.

Le service funèbre fut chanté par M. l'abbé Dufresne, curé de la paroisse. Assistaient, les Révérendes Soeurs du Couvent de Saint-Joseph accompagnées de leurs élèves, ainsi que les parents et un grand nombre d'amis.

L'église, pour la circonstance, était décorée de ses plus belles tentures de deuil, et semblait sympathiser à la douleur des parents et amis groupés auprès de celui qui n'est plus.

M. E. Bisier, petit-fils du défunt, conduisait le deuil. Portaient le corps: MM. Médéric Gendron, Léon Marcoux, Dr Paul Royal, Pierre Ferland, Jean Bisier, Avila Beliale.

Les paroissiens de Lorette coopérèrent à un bouquet spirituel, puisqu'une quête fut faite par M. Pierre Ferland, durant le service.

A la famille éprouvée nous offrons nos sincères sympathies.

Un paroissien.

SAINT-CHARLES

Nous sommes heureux d'apprendre à nos amis que nous avons avec grand succès commencé notre série de soirées, qui se continuera pendant l'hiver. Notre salle paroissiale, assez grande pour recevoir nombre de visiteurs, était des mieux décorées pour la circonstance; aussi nos co-paroissiens et nos amis de Winnipeg, de Saint-Boniface et des alentours la remplirent en quelques instants. Saint-Charles, d'ordinaire si paisible, se réveilla joyeusement, en voyant la foule traverser le village pour aller à la partie de cartes.

Pendant une heure et demie l'excitation était grande autour des 25 tables qu'on y avait placées. La série fut ouverte par le maire Holden, de la municipalité d'Assiniboia.

A la fin, les superbes prix, donnés si généreusement par Mme Russell, et qui consistaient en des complets de toilette pour dames et pour hommes, furent décrochés: chez les dames, par Mlle Vinette, et chez les hommes, par M. Jos. Pelletier. Mme Dumoulin et M. Alfred Garon furent bien consolés, veuillez bien le croire.

Grâce au bienveillant concours de la fanfare belge de Saint-Boniface, la soirée fut des plus intéressantes. Ces messieurs méritèrent les applaudissements qu'ils ont reçus.

C'était une soirée de famille, on se sentait à l'aise et on eut du plaisir, mais du plaisir. On rit encore à gorge déployée, rien qu'à y penser... "Vraiment, disait quelqu'un, il fait bon être "Canayen". Il faut venir à Saint-Charles pour s'amuser."

Un succulent goûter, soigneusement préparé par les dames de la paroisse et servi par les Séminaristes, fut beaucoup apprécié, car le café, au dire de tous, était excellent. Pour faire du bon café, il faut mettre du café dedans... puis ne pas ménager le lait... et sucrer... en veut-tu?... en v'là!.

Ce sont les trois qualités de notre café. Donc, que la distance, ni la température, ne vous effraie, on a un goûter... et un café qui vous ravigottera.

Notre ami, M. Lévêque, de Saint-Boniface, nous a grandement amusé par ses chansons comiques. Quel talent!! Puis quel courageux!! Comme il sait faire rire tout en prêchant la vérité! On avait entendu parler d'extraction de dents sans douleur, mais qui aurait dit qu'en ce vingtième siècle on nous ferait subir une opération au milieu des fou-rire.

Revenez-y, M. Lévêque; personne ne vous en veut.

Nos félicitations à Mlle Lucille Dumoulin, pour la jolie chanson, rendue avec art. Aussi à Mlle Brown, pour le solo de piano.

Une longue et touchante déclamation nous fut donnée par M. Armand Menu.

La soirée se termina par le discours de notre bon curé. Il adressa un cordial merci d'abord à M. le maire, pour avoir bien voulu rehausser cette réunion de sa présence, et ensuite à tous les visiteurs et aux dames qui s'étaient dévouées pour faire de cette soirée un véritable succès. Il exprima son bonheur d'être au milieu des Canadiens, car malgré son nom qui peut-être anglais, écossais, irlandais, voire même chinois, il était fier de se dire Canadien de naissance, de coeur et d'esprit, et toujours prêt à défendre nos droits. Il ajouta qu'il était prêtre d'abord, ensuite Canadien, Canadien à l'esprit large, respectant toutes nationalités, toutes croyances, voulant vivre, comme voulant laisser vivre; qu'ayant du sang irlandais dans les veines, il était naturel qu'il maniât également les langues française et anglaise.

Merci à tous et aurevoir.

* * *

Mardi soir commencera la retraite du couvent, prêchée par le R. P. Houle, C.S.V., supérieur de l'orphelinat d'Otterburne.

* * *

Le 26 de ce mois, nous commencerons une neuvaine en l'honneur de notre patron, saint Charles-Borromée, pour nous préparer à célébrer dignement cette grande fête. Chacun s'efforcera de s'approcher de la Table Sainte, afin d'attirer sur la paroisse, par l'intercession de ce grand saint, les bénédictions du ciel. Il y aura grand'messe solonnelle et sermon de circonstance. Le soir, réception. Le lendemain, grande fête de famille dans la salle paroissiale. Tout le monde sait que l'on s'amuse bien à Saint-Charles. Donc, tenez-vous prêts.

Mésange.

MISSION JAPONAISE

On annonce l'arrivée prochaine à Rome d'un envoyé extraordinaire du gouvernement japonais, en mission spéciale diplomatique près du Saint-Siège. Le motif de cette mission serait le désir commun du Saint-Siège et du Japon de s'entendre pour organiser les hautes études scientifiques au Japon, où enseignent avec grand succès, comme on le sait, de savants religieux, notamment Jésuites, Dominicains et Marianites. On ajouté que les personnes bien informées voient en cette mission la réalisation du désir du gouvernement japonais de renforcer et d'accroître en nombre le corps diplomatique de l'Entente auprès du Souverain Pontife.

LA SOCIETE SAINT-ADELARD

Il y a encore grand nombre de personnes qui ne savent pas ce que c'est que la Saint-Adélard, et même à Saint-Boniface, où est établi le bureau de cette Société, beaucoup sont surpris d'apprendre qu'une telle institution existe et sont étonnés lorsqu'on leur raconte ce qui a été fait jusqu'à ce jour par cette Société.

La Saint-Adélard est une des nombreuses et grandes oeuvres qui nous ont été léguées par ce grand évêque, le regretté Monseigneur Langevin. Ayant constaté qu'un grand nombre d'enfants catholiques, orphelins, négligés ou maltraités par leurs parents, étaient recueillis journellement par des institutions protestantes, perdaient ainsi leur foi, Monseigneur Langevin résolut de fonder une Société pour la protection des enfants, dans le genre de celle qui existait déjà à Winnipeg, sous le nom de "Children's Aid Society of Winnipeg", et en 1905 la Société Saint-Adélard fut établie en vertu d'une charte provinciale.

Le bureau de direction se compose aujourd'hui des personnes suivantes: Sa Grandeur Monseigneur Béliveau, archevêque de Saint-Boniface, président honoraire; M. V. Mager, président; Mgr F.-A. Dugas, P.A., V.G.; les Révérends Messieurs Théo. Paré et Joubert, MM. Hormidas Béliveau, Liguori Gagné, J.-A. Beaupré, C.-A. Lemieux.

Depuis sa fondation la Société a recueilli environ 700 enfants qu'elle a placés dans de bonnes familles.

La Société a actuellement sous ses soins 350 enfants catholiques de différentes nationalités, dont 200 dans des familles ou en service et 150 dans nos institutions catholiques suivantes:

A l'Hospice Taché, asile pour les filles de 5 à 15 ans environ; Orphelinat Saint-Joseph, pour les garçons de 5 à 12 ans; Maison Saint-Joseph d'Otterburne, école industrielle pour garçons de 12 ans et plus; maison polonaise des Soeurs Bénédictines, d'Arborg, Man., pour garçons et filles de tous âges; la crèche de Saint-Norbert, dirigée par les Soeurs de Miséricorde pour les enfants des deux sexes en bas âge; l'Asile du Bon Pasteur de West Kildonan, Man., maison de correction pour filles.

Dans ces diverses institutions, nos protégés sont instruits dans la crainte de Dieu et l'amour du travail, et reçoivent l'éducation dont ils auront besoin plus tard dans la vie.

Nous recevons des applications de personnes désireuses d'adopter des enfants. Nous plaçons aussi des garçons et filles en service soit sur la ferme ou dans de bonnes familles de la ville.

Afin de donner au public une idée du travail qui est fait par la Société Saint-Adélard, nous reproduisons le rapport du secrétaire sur les opérations de l'année 1916:—

Au Président et à Messieurs les Directeurs de la Société Saint-Adélard pour la Protection des Enfants, Saint-Boniface.

Messieurs:

J'ai l'honneur de vous faire rapport des opérations de la Société Saint-Adélard pendant l'année 1916.

Furent confiés à la Société par la Cour, 34 enfants, dont 23 garçons et 11 filles, venant des endroits suivants: Winnipeg, 6; Morris, 2; Oak Lake, 2; Saint-Claude, 1; Saint-Boniface, 9; Gardenton, Man., 2; Grandview, Man., 2; Ethelbert, Man., 2; Inconnus, 7; Waskada, Man., 1.

Ces enfants furent placés dans les diverses institutions suivantes: Orphelinat Saint-Joseph, 10; Asile Ritchot, Saint-Norbert, 13; Hospice Taché, 2; Maison Saint-Joseph, 4; Soeurs Bénédictines, Arborg, Man., 5.

4 de nos pupilles sont décédés durant l'année 1916.

Nous avons placé en adoption dans des familles, 40 enfants.

Nous avons remis à leurs parents, 20 enfants, après en avoir reçu l'ordre de la Cour.

La Société avait sous ses soins, le 31 décembre 1916, 298 enfants répartis comme suit: Placés dans des familles, 186; Hospice Taché, 39; Clercs Saint-Viateur, Otterburne, 13; Orphelinat Saint-Joseph, 35; Asile Ritchot, Saint-Norbert, 16; Soeurs Bénédictines, Arborg, Man., 5; Asile du Bon Pasteur, 2; Asile des Sourds-Muets, 2.—Total: 298.

Pour ce qui regarde l'inspection des enfants placés dans les familles au dehors, n'ayant pas d'inspecteur, tout ce que nous pouvons faire est de demander des rapports de messieurs les curés dans la paroisse desquels ont été placés ces enfants, et dans bien des cas ces rapports ne nous sont pas faits, de sorte que nous n'avons pas une inspection parfaite. Pour ce qui regarde les enfants placés aux alentours et dans les institutions religieuses, la chose est mieux faite. Par exemple, les institutions nous font depuis quelque temps un rapport tous les mois, nous permettant ainsi de contrôler les enfants qui y sont entrés ou en sont sortis durant le mois, et nous basant sur ces rapports, nous faisons ensuite nous-même un rapport mensuel au Surintendant des Enfants.

Nous pourrions peut-être nous entendre avec les représentants catholiques de la Children's Aid de Winnipeg pour essayer de faire nommer un inspecteur catholique qui ferait l'inspection des enfants catholiques des deux sociétés, et je crois comprendre que le R. P. Patton a soumis un tel projet à notre président, M. Mager.

Pour ce qui regarde les finances, les recettes de l'année finissant le 31 décembre 1916, ont été de $5,554.38, sans compter une somme de $1,838.25, qui était le compte de la ville de Saint-Boniface et que nous avons reçue depuis, ce qui ferait à vrai dire une recette de $7,392.63 pour 1916.

J'ai cru intéresser messieurs les directeurs en leur soumettant un petit tableau montrant les recettes et les dépenses de chaque année, en remontant jusqu'à 1905, l'année de la fondation de notre Société.

1916	$7,392.63	$157.40	$316.66	$474.06
1915	3,400.00	89.90	400.00	489.00
1914	2,500.00	185.69	107.25	292.94
1913	463.00	67.35	172.35	239.70
1912	800.00	127.50	75.00	202.50
1911	268.00	103.00		103.00
1910	690.00	32.55		32.55
1909	643.00	95.00	295.00	390.00
1908	136.00	11.00		11.00
1907	134.00			
1905	110.00	9.20		9.20
	$16,536.63	$878.59	$1,366.26	$2,244.85

J'ai collecté tous les comptes des municipalités à l'exception de celui de Saint-Laurent, qui se montait à $1,256.00, et sur lequel nous n'avons pu obtenir que $500. Nous ne pouvons les forcer à payer, atendu que les ordres du magistrat de Saint-Laurent ne valaient pas, mais à la suggestion de leur avocat, auquel nous avons fait comprendre qu'il était injuste de nous charger du soin de ces enfants sans rémunération, la municipalité de Saint-Laurent a consenti à donner $500 en règlement final de tous comptes jusqu'au 31 décembre 1916.

Le tout humblement soumis,

J.-A.-Z. Bertrand,
Secrétaire.

Etat de la caisse de la Société Saint-Adélard au 31 décembre 1916

RECETTES—

Argent en banque au 1er janvier 1916	$ 903.33	
Intérêt	45.45	
Octroi du Gouvernement Provincial	500.00	
Municipalités	2,404.75	
Succession Davy (in trust pour enfants Davy)	1,700.65	
		$5,554.38

DEBOURSES—

Salaires	$ 316.66	
Dépenses: impresssions, transports, timbres-poste	57.40	
Ameublement	29.59	
Cité de Saint-Boniface (in trust pour enfants Davy: 7%)	1,500.00	
Hospice Taché	1,060.00	
Orphelinat Saint-Joseph	715.00	
Soeurs de Miséricorde	755.00	
Maison Saint-Joseph, Otterburne	630.00	
Soeurs Bénédictines	240.00	
Succession Davy, frais pour lettres d'administration, embaumeurs, sépulture de Mme Davy	200.65	
Argent en banque, moins chèques non-présentés, 31 décembre 1916	50.08	
		$5,554.38

J.-A.-Z. Bertrand, secrétaire.

La Société a grandement besoin de fonds pour continuer son travail. Notre déficit annuel est considérable et nous sommes fortement endettés envers les diverses institutions qui prennent soin de nos enfants. Nous pourrions ajouter que sans l'aide de ces institutions, la Société n'aurait jamais pu faire son oeuvre, avec le peu de fonds reçu jusqu'à ce jour.

Nous faisons donc appel à la générosité du public de la province. Tout don, quelque petit qu'il soit, sera accepté avec beaucoup de reconnaissance.

Victor Mager,
Président.

J.-A.-Z. Bertrand,
Secrétaire-trésorier.

LAURIER

Malgré la neige et les pluies qui retardent pourtant nos travaux de l'automne, nous sommes tout de même heureux d'avoir pu sauver nos grains et avec la grande satisfaction d'une récolte de première classe.

* * *

Notre élévateur est plein, un autre sera nécessaire pour l'automne prochain, puisque nous devons tous ensemencer plus grand et agrandir notre terrain si possible.

* * *

Le blé, ici, en général, est de première qualité, avec un rendement de 30 à 40 minots à l'acre. L'avoine et les légumes sont aussi de première qualité.

* * *

Notre école avance. C'est la neuvième bâtisse qui s'élève depuis le printemps. Notre localité, nous l'espérons, figurera avant longtemps parmi les plus belles terres à blé de l'Ouest.

* * *

Dimanche dernier, les Révérendes Soeurs de Charité de Winnipez, Soeur Phaneuf et Soeur Riordan, étaient en visite au presbytère de Laurier, ces jours-ci.

* * *

Durant la semaine dernière, étaient de passage à Laurier, MM. McMurray, Fleury, Talbot, Brunet et Cardin, de Winnipeg.

* * *

Nous sommes heureux de dire que ceux qui ont vendu ou envoyé des animaux à la "Cour des Bestiaux de Saint-Boniface" ont été des plus satisfaits. Nous devons considérer l'avantage qu'il y a de commercer avec des Canadiens français. Puisque nous en avons l'avantage, profitons-en. Encourageons toujours de préférence les nôtres.

* * *

Il nous faudra avant longtemps demander une banque d'épargne, où tous en bénéficieront, n'ayant pas à courir à l'étranger pour faire ses dépôts.

Pour la bonne formation d'une paroisse il faut lui donner tout ce qu'elle nécessite. La banque d'Hochelaga, par exemple, est une banque canadienne. Pourquoi n'aurait-elle pas une succursale ici? Tout ce qui est canadien-français nous sourit, à nous.

ABONNEZ-VOUS A LA "LIBERTE"
$1.50 PAR ANNEE

Abonnez-vous à la "Liberté.
$1.50 par année.

Dans le Monde

LE DERNIER COMBAT DE GUYNEMER

Il a fallu 40 Boches pour tomber le grand "As". — Le récit du camarade du fameux capitaine aviateur.

Paris. — Un des camarades du capitaine-aviateur Guynemer, disparu depuis le 11 septembre et probablement mort, dit que le grand "as" a succombé dans un combat inégal où 40 ennemis l'ont attaqué, alors qu'il était aux prises avec cinq albatros.

"L'Excelsior" publie le récit suivant du camarade du capitaine Guynemer:

"Guynemer en reconnaissance au-dessus des lignes allemandes, aperçut 5 albatros du modèle D-3. Sans hésiter, il les attaqua. A ce moment apparurent des avions de patrouille ennemis, volant à une grande altitude. Tous ensemble se précipitèrent sur Guynemer.

"Il y avait 40 appareils ennemis dans l'air à ce moment-là. Parmi eux se trouvait toute l'escadrille de cirque du fameux comte von Richthofen, dont les appareils sont peints de diagonales bleues et blanches. Quelques aéroplanes belges apparurent alors à la droite de Guynemer, mais il était trop tard.

"Guynemer doit avoir été touché par un ou plusieurs projectiles. Son avion descendit assez lentement et je le perdis de vue. Tout ce que je puis dire c'est qu'il n'était pas en feu."

Guynemer accomplit son plus brillant exploit le 25 mai dernier, où il descendit 4 aéroplanes allemands. Cet exploit fut alors raconté comme suit:

"Le 25 mai au matin, Guynemer aperçoit dans les airs trois appareils ennemis volant de concert vers nos lignes. Sans doute, seul contre trois, s'estimant sûr de la victoire, il fonce sur ses trois ennemis qui prennent la fuite. Il atteint l'un d'eux, le manoeuvre pour le placer dans son champ de tir, tire, et dès les premières balles l'appareil ennemi pique et tombe en flammes.

Cependant le danger, pour le monoplan, est la surprise de l'arrière. Pendant qu'il attaque en avant, il faudrait qu'il veillât derrière. Guynemer, se retournant, aperçoit un second adversaire qui revient sur lui, et cherche à l'atteindre. Mais déjà il a tiré et de bas en haut il l'atteint lui-même d'une balle explosible; comme le premier, l'avion prend feu et descend embrasé. Les victoires de Guynemer sont foudroyantes: elles demandent quelques secondes de rencontre.

"Guynemer est rentré sur son doublé. Mais Guynemer est infatigable. Le combat l'excite; ses nerfs se tendent, sa volonté se durcit. De nouveau le voici dans les routes de l'air.

"Vers midi, un audacieux avion allemand vient survoler le champ d'aviation. Nos escadrilles ont su imposer à l'adversaire le respect de nos lignes. Les malheureux qui s'y aventurent rentrent sagement chez eux. Comment celui-ci a-t-il franchi le barrage? Mais pour monter au ciel, le chercher et l'atteindre, quelle que soit la rapidité des appareils, il faut quelques minutes, le temps pour l'ennemi de s'enfuir après avoir accompli sa mission. Or, tous les appareils sont rentrés, tous sauf Guynemer.

"Sur le champ d'aviation, tout le monde regarde en l'air, les uns avec leurs yeux exercés, les autres avec des jumelles. Quelqu'un s'écrit tout à coup:

"Voici Guynemer! Alors l'Allemand est condamné à mort."

"En effet, Guynemer arrive comme la tempête; il tire sur son adversaire: on entend un seul coup de mitraille, l'avion tombe, le moteur à toute vitesse vient s'enfoncer dans la terre. Guynemer a tué le pilote d'une balle à la tête.

"Le soir, enfin, Guynemer sort une troisième fois. Vers sept heures, sur les jardins de Guignicourt, un quatrième appareil abattu par lui descend tout en flammes.

"Et le jeune vainqueur, en rentrant au coucher du soleil, exécute en descendant des airs pour annoncer sa victoire à ses camarades, les tours vertigineux de la voltige aérienne."

On estime que les 53 appareils détruits par Guynemer représentent une valeur de plus de 1,500,000 francs. Quelques-uns d'entre eux étaient occupés par 2 ou 3 hommes; aussi estime-t-on que plus de 80 Allemands ont été tués par le capitaine Guynemer.

M. Daniel Vincent, lorsqu'il était sous-secrétaire d'Etat à l'aviation, a demandé, à plusieurs reprises, au capitaine Guynemer, de venir à l'arrière comme conseiller technique et de mettre ses talents et sa grande expérience de pilote au service de l'administration. Guynemer a toujours refusé, déclarant qu'il ne pouvait se résoudre à abandonner sa vie aventureuse.

MONTREAL DE PLUS EN PLUS BILINGUE

Montréal, 12. — La métropole du Canada, dont la population en majorité canadienne-française reprend de plus en plus l'aspect bilingue, que lui avaient fait perdre depuis longtemps ses affiches officielles ou commerciales rédigées uniquement en anglais. La dernière preuve de ce progrès se trouve dans les inscriptions bilingues que les autorités municipales ont fait ajouter après coup au-dessus des avertisseurs à incendie.

LE GOUVERNEMENT EST TROP PAUVRE!

Il y aura probablement 437,000 catholiques dans la première armée américaine. Il faudrait 364 chapelains en attribuant à chacun 1,200 hommes. Le gouvernement n'en veut entretenir que 130. On s'adresse au public catholique pour subvenir aux 234 autres.

Dans toute l'armée, il y a quarante pour cent de catholiques, alors que nos coreligionnaires forment à peine quinze pour cent de la population. Cette proportion est un peu dépassée dans la marine.

SITUATION GRAVE EN ITALIE

Une crise ministérielle est possible à cause des récentes émeutes à Turin. — Plusieurs personnes tuées.

Turin, 18. — La réouverture du parlement italien a eu lieu hier à Rome, dans des circonstances tout à fait extraordinaires. Deux incidents se sont produits qui peuvent même rendre possible une crise ministérielle. Etant donné leur gravité, il se pourrait qu'ils ne soient discutés qu'en séance secrète. La première question est celle des émeutes qui ont eu lieu à Turin, à la fin d'août, émeutes occasionnées autant par le manque de pain que par le mécontentement politique. L'autre question est celle de la rareté des vivres dans l'Italie en général. Cette crise des vivres a causé la retraite du contrôleur des vivres, Giuseppe Canepa, qui a été remplacé par le général Alfieri.

Les émeutes de Turin ont duré plusieurs jours et les autorités ont été obligées de tirer sur la populace avec des mitrailleuses et même de démolir des barricades au moyen d'aéroplanes. On ne connaît pas le nombre des morts et des blessés. Quelques-uns disent 50, d'autres disent 500.

La rareté du blé, du charbon et de la laine est grande en Italie. Ce pays n'a aucune mine de charbon. Sa production de laine est insuffisante pour les besoins du peuple et de l'armée. Mais le point le plus grave de toute la situation, c'est la nécessité d'importer cette année au-delà de 3 millions de tonnes de blé. Il sera impossible sans cela d'attendre la prochaine récolte, malgré toutes les restrictions qu'on pourra imposer aux consommateurs. Le parlement demandera compte au gouvernement de cette situation. Quoi qu'il en soit, le peuple est déterminé quand même à continuer la guerre jusqu'à un triomphe complet, soit avec le présent ministère, soit avec un nouveau gouvernement.

LE PREMIER TRAIN PASSE SUR LE PONT DE QUEBEC

Québec, 17. — On a fait ce matin la première épreuve du Pont de Québec. A 11.30 heures, un train de la compagnie de la "Quebec Bridge" a traversé le pont d'un bout à l'autre. Le train était composé d'une locomotive et de deux chars. On nous dit des bureaux de la compagnie que l'opération s'est opérée sans accident. Les directeurs de la compagnie se déclarent satisfaits de cette première épreuve.

Les travaux se continuent activement au Pont.

M. MURRAY N'ACCEPTE PAS

M. Murray télégraphie au premier ministre qu'il ne peut entrer dans le cabinet d'union.

Halifax, 19. — La décision à laquelle en est arrivé le "caucus" des libéraux de la Nouvelle-Ecosse, c'est que M. Murray doit rester premier ministre de la province et ne pas accepter l'invitation d'entrer dans le cabinet unioniste. En tant qu'il s'agit du choix d'un représentant libéral de la Nouvelle-Ecosse dans le cabinet unioniste, aucune décision définitive n'a été annoncée. Quelques libéraux de la Nouvelle-Ecosse, présents à l'assemblée, tels que MM. D. D. MacKenzie et G. W. Kyte, se sont opposés vigoureusement à toute représentation des libéraux dans le cabinet unioniste, et la faction représentée dit ouvertement que si M. MacLean entre dans le gouvernement unioniste, il ne peut pas être le candidat des libéraux, à Halifax.

M. W. S. Fielding est encore en ville et l'on dit qu'il n'est pas opposé à être le représentant des libéraux de la Nouvelle-Ecosse dans le cabinet Borden. Il a tenu une longue conférence avec le premier ministre, M. Murray, hier soir, mais aucune déclaration n'a été faite pour les journaux.

M. Murray n'a pas fait de confidence définitive, mais on peut tenir pour certain qu'il n'entrera pas dans le gouvernement de coalition, et il est plus que probable que sir Robert Borden a déjà été informé de cette décision. D'ici à quelques jours, l'intérêt se concentrera probablement sur M. A. K. MacLean.

M. Murray, de la Nouvelle-Ecosse, n'entrera pas dans le cabinet d'union. Il a envoyé sa décision par dépêche ce matin et le fait qu'il ne va pas le donner en personne fait croire qu'elle est négative.

LE VOTE MILITAIRE ET LES CANDIDATS

Les candidats devront être reconnus par un chef. — La manière dont le vote des soldats sera pris.

Ottawa, 18. — Le major Purney qui a été nommé par le gouvernement pour relever le vote des soldats au front est à faire les derniers préparatifs avant son départ pour l'Angleterre, dès son arrivée outre-mer, il s'occupera activement de tous les détails nécessaires à une élection. Un fait qu'il importe de se rappeler, c'est que tous les candidats aux honneurs devront être reconnus par un chef. Les conservateurs devront être reconnus par sir Robert Borden, les libéraux par le chef de l'Opposition, sir Wilfrid; les ouvriers par le chef du parti ouvrier; ces candidats devront être officiellement reconnues cinq jours après leur mise en nomination afin qu'ils soient cités dans la Gazette du Canada. Le vote militaire sera pris comme suit:

1. Si un électeur peut nommer le district électoral dans lequel il a résidé quatre mois pendant l'année qui précéda son enrôlement, son vote ira à ce district.

2. S'il ne peut nommer le district, mais qu'il connaisse un endroit quelconque de ce district, son vote ira au district dans lequel se trouve la place qu'il a nommée.

3. S'il ne connait ni district électoral, ni endroit où il a résidé durant la période mentionnée plus haut, mais qu'il ait souvenance d'un district électoral où jadis il a habité, alors son vote ira à ce district.

4. S'il ne peut nommer avec précision suffisante aucun district ou aucune place, alors son vote ira au district où il désirera l'appliquer.

LA PAIX SERAIT PROCHAINE

Telle est l'opinion du Vatican. — Si ce n'était de l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie ferait la paix.

Rome, 18. — Dans les cercles du Vatican l'opinion courante est que s'il survient dans le cabinet allemand, d'ici la fin de l'année, une crise qui soit de nature à occasionner des changements dans la chancellerie, cette crise provoquera du même coup l'avènement de la paix.

Le Pape est personnellement convaincu que l'Autriche serait disposée à conclure la paix immédiatement si ce n'était de l'opposition qu'y met l'Allemagne. L'empereur Charles est non seulement disposé à accorder leur autonomie aux différentes nationalités dont se compose l'empire, mais aussi à reconnaître l'indépendance de la Pologne, à céder le Trentin à l'Italie et à faire d'importantes concessions relativement à la ville de Trieste.

Le Kaiser admet qu'une autre campagne d'hiver pourrait entraîner le suicide de l'Allemagne, mais il reste encore soumis à l'influence de la caste militaire qui voit de nouveaux motifs d'espoir dans les succès navals de l'Allemagne dans le golfe de Riga. Un changement de gouvernement en Allemagne signifierait un affaiblissement du militarisme.

D'après les vues exprimées au Vatican, lorsque ce fait se produira, la guerre ne pourra plus être promulguée.

C'est aujourd'hui un fait reconnu que le Pape et son entourage entretiennent des sentiments optimistes inaccoutumés au sujet de l'issue du conflit et ils affirment que la paix d'ici la fin de l'année n'est pas impossible.

Un nouveau groupe parlementaire italien a été formé, se composant de trois membres notoirement partisans de Giolitti qui a fait systématiquement opposition à la guerre.

C'est un secret connu que ces membres entendent s'unir aux socialistes pour renforcer l'opposition lorsque seront reprises les délibérations parlementaires. Selon toute probabilité, une tentative sera faite pour renverser le cabinet Sonnino, sous le prétexte d'une fausse orientation économique qui aurait provoqué les troubles de Turin.

Il semble néanmoins certain que les intrigues giolittistes resteront sans résultat.

ON NE S'ENROLE PAS VITE

Le registraire est étonné du petit nombre d'inscriptions. — A Winnipeg, sur 124 inscriptions, 118 demandent l'exemption. — Conseils aux conscrits.

Toronto, 17. — Le "Star" intitule son article d'hier sur la mise en vigueur du service militaire comme suit: "Malheureux petit début pour les 82,000 de Toronto. M. Elvin Osler, registraire provincial, déclare dans une interview que les chiffres des premiers à s'enregistrer a été une surprise. Interrogé sur les causes du nombre si restreint de ceux qui ont répondu à l'appel, il a répondu: "Ce n'est pas à moi à en rechercher la cause."

Le registraire ne peut comprendre cela. On a distribué à profusion la littérature explicative de la loi, les journaux lui ont donné toute la publicité possible et cependant, une foule de gens vont demander des explications sur des choses qui ont été répétées à satiété.

Et à Winnipeg

Winnipeg, 17. — Sur 124 hommes de la classe A qui se sont enregistrés, 118 demandent l'exemption.

Montréal, 17. — Quoiqu'on en dise, les Canadiens français vont s'inscrire aussi vite que les autres pour le service militaire. Déjà plus de 700 rapports ont été inscrits, et le premier qui s'est rapporté pour le service militaire, et non pour une demande d'exemption, est un Canadien français, de Dalesville, comté d'Argenteuil, nommé Albert Morin.

Quant aux examens médicaux des sujets appelés sous les drapeaux, ils se poursuivent activement, et les résultats obtenus aux principaux bureaux démontrent qu'on se hâte de se mettre en règle. Voici les résultats numériques pour les principaux bureaux de Montréal, jusqu'à hier soir, et par classes: Soit, cinq bureaux, ceux de l'avenue Union, de la rue Craig, de l'arsenal du 65me, de la Pointe Saint-Charles et du Pacifique Canadien: Classe A, 3,481; Classe B, 1,069; Classe C, 1,309; Classe D, 388; Classe E, 1,734; grand total, 7,981. Il y a donc actuellement 3,481 citoyens d'âge militaire actuellement catégorisés dans la classe A, c'est-à-dire absolument en état de porter les armes. La différence se retrouve dans les classes moins immédiatement appelées.

Montréal veut garder sa police

Montréal, 17. — Nous avons besoin de tous nos hommes, déclare le chef Campeau en demandant l'exemption à la ville de tous les hommes de police de la première classe (c'est-à-dire les non-mariés ou veufs sans enfants). Le commissaire Ross est en faveur de cette requête.

627 examens

Montréal, 17. — Durant la journée d'hier, 627 jeunes gens ont été examinés dans les différents bureaux médicaux de la ville, 277 sont dans la classe "A", 89 dans la classe "B", 119 dans la classe "C", 33 dans la classe "D", et 109 dans la classe "E".

LA MORTALITE INFANTILE EN ANGLETERRE

Chiffres effarants

Dans la "Revue", une éminente femme médecin anglais, Mme Mary Sharlich, publie une passionnante étude sur la mortalité infantile en Grande-Bretagne. Les chiffres cités sont effarants. Sur chaque millier d'enfants conçus il y en a deux cent vingt-cinq, soit 25 pour cent, qui meurent avant leur naissance ou avant d'avoir atteint l'âge d'un an. En 1905, il mourait 12 soldats anglais par heure, mais douze bébés avaient le même sort dans le même laps de temps. Et c'est ainsi que les médecins anglais ont pu dire qu'il est plus dangereux d'être bébé en Angleterre que d'être soldat dans les tranchées.

On voit donc le danger d'une telle mortalité infantile.

En Grande-Bretagne, ainsi, en l'espace de trente-cinq ans, le nombre des naissances a environ diminué d'un tiers.

L'enfant sera ce qu'est la mère. Si elle est faible, surmenée, si elle ne se soigne pas, l'enfant partagera sa faiblesse et sa débilité. Il ne survivra pas, alors, aux dangers de ses douze premiers mois. C'est ainsi que sur 800,000 enfants qui viennent actuellement au monde en Grande-Bretagne, il y en a, démontre la doctoresse Sharlich, 100,000 qui meurent avant leur propre anniversaire.

Cette perte de un huitième de futurs citoyens est un désastre, car si, dans les classes aisées où les soins ne manquent pas, il n'y a que 70 à 80 victimes pour mille, dans les centres populaires c'est 300 enfants pour mille qui meurent dans les premiers mois de leur existence.

La pauvreté, en elle-même, n'est pas une cause de mortalité infantile. Mais la pauvreté liée à une mauvaise habitation, au manque de soins et à d'autres causes morales aussi désastreuses est un des principaux agents du massacre des pauvres petit enfants.

UN ALLIE INCONNU

Et donc il y a au moins un allié que personne ne connaît.

L'Allemagne et l'Autriche attendaient, paraît-il, une réponse de la minuscule République de San-Marin qui venait de leur déclarer la guerre sans explications, quand une nouvelle déclaration de guerre leur arrivait, celle de la république de Travolara.

C'est une île rocheuse située au nord-est de la Sardaigne et qui compte 170 habitants. Elle pourrait donc, en se saignant à blanc comme le Canada, fournir un contingent de 15 ou 16 hommes.

En 1882, Travolara était encore en monarchie absolue. Son souverain s'appelait Paul 1er. A sa mort, une révolution éclata. L'île se mit en république. Elle jugea complètement inutile d'en avertir les puissances, estimant que cela ne les regardait pas. Elle demanda toutefois et obtint l'assentiment de l'Italie.

Cette République a un président. Il est élu pour dix ans. Pour qu'il eût un nombre un peu convenable d'électeurs, elle a donné le droit de votes aux femmes.

Une chaloupe de pêche de Travolara ayant sauté sur une mine allemande, la République a déclaré la guerre aux Empires centraux; elle est plus susceptible que l'Espagne, la Hollande, le Danemark, la Norvège ou la Suède.

Les Empires centraux n'en sont pas encore revenus, paraît-il. Après les Etats-Unis, Travolara! Ils n'auront bientôt plus personne avec eux. Et ils ne poseront plus une mine sans se demander: quelle déclaration de guerre nouvelle va-t-elle nous amener?

Les Alliés ne nous augmentent donc pas puisqu'il y en a que nous ne connaissions pas.



LOI CONCERNANT LES HOMESTEADS DANS L'OUEST

Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de 18 ans, qui au commencement de cette guerre était et est depuis demeuré sujet britannique ou d'une puissance alliée ou neutre, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence, mais non à une sous-agence, à certaines conditions. Devoir: Un séjour de six mois sur ce terrain et sa mise en culture chaque année au cours de trois ans.

Dans certains districts un colon peut se procurer par préemption un quart de section contigu. Prix: $3.00 de l'acre. Devoir: Résidence de six mois chacune des trois années suivant l'obtention de la patente et mise en culture de 50 acres supplémentaires. On peut, moyennant certaines conditions, obtenir une patente de préemption aussi rapidement qu'une patente de homestead.

Un colon ayant obtenu sa patente de homestead et ne pouvant obtenir une préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix $3 l'acre. Devra y résider six mois dans chacun des trois ans, cultiver 50 acres et bâtir une maison valant $300.

Moyennant certaines conditions ceux qui détiendront une entrée pourront faire compter comme temps de résidence leur temps de travail sur la ferme en 1917.

Quand sera annoncé un jour d'entrée de terres du Dominion, les soldats qui auront fait du service outremer et qui auront été honorablement licenciés jouiront d'un jour de priorité pour faire leur entrée à l'agence locale (non pas à la sous-agence).

Ils devront présenter leur certificat de congé définitif.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N. B.—La publication non autorisée de cette réclame ne sera pas payée.

ATTENTION! IMPORTANT!

Nous avons publié l'acte du service militaire la semaine dernière. Nous attirons l'attention des nôtres sur la très grande importance de ne pas rester inactif, car ce serait tomber sous le coup de la conscription, alors qu'on peut avoir d'excellentes raisons d'en être exemptés.

Nous pouvons penser avec un des grands journaux d'Angleterre, le "Manchester Guardian," que la conscription est une erreur profonde au point de vue les meilleurs intérêts du Canada d'abord, et de l'Angleterre ensuite; le "Manchester Guardian" ne déclarait-il pas, le 8 septembre dernier, que: "la mise en vigueur de la conscription serait une perte sèche pour l'Empire plutôt qu'un gain."

Mais là n'est pas la question pour l'heure.

La mesure de conscription est en vigueur et il n'y a de remède à cela que dans l'élection générale qui sera faite au bon plaisir de ceux qui, en désespérés, se cramponnent au pouvoir.

Nous osons espérer que l'opinion publique trouvera un moyen de s'exprimer, en dépit des savantes manoeuvres du gouvernement d'Union pour l'en empêcher.

Pour l'instant il faut, ou bien faire valoir une bonne raison d'être exempté ou subir la loi de conscription. Ne rien faire du tout équivaut à être enrôlé.

La première raison d'exemption est ainsi formulée:

(a) "Que dans l'intérêt national, il est opportun que "cet homme au lieu d'être employé au service mili- "taire, soit occupé à d'autres travaux auxquels il désire "être occupé et pour lesquels il a des aptitudes spéciales."

Si nos juges d'exemption n'ont pas encore tout à fait perdu la tête, les fils de cultivateurs se classeront sous cette première raison d'exemption. Mais il faut la faire valoir et ne pas se croiser les bras en pensant que la chose se fera toute seule.

Il faut se présenter au bureau d'exemption et montrer clairement que sans le secours de ces jeunes gens une partie de la ferme restera improductive.

VOUS AVEZ JUSQU'AU 10 NOVEMBRE POUR DEMANDER CETTE EXEMPTION.

Procédez immédiatement, vous n'avez rien à gagner à attendre; au contraire, vous pouvez risquer tout.

Voici comment procéder.

Allez au bureau de poste, demandez une feuille d'exemption. Si vous croyez avoir une raison de demander l'exemption, inscrivez votre nom, et faites une croix vis-a-vis la clause en vertu de laquelle vous demandez l'exemption, puis vous remettez la feuille au maître de poste qui vous délivrera un reçu.

Vous recevrez plus tard avis du jour où vous devrez vous présenter devant le tribunal d'exemption. Préparez solidement votre cas, car les avocats sont exclus. Vous devrez faire valoir vous-même vos raisons.

Faites cette démarche si vous êtes d'âge militaire, car si vous ne le faites pas, vous serez conscrit par le fait de votre silence, et le jour venu, vous devrez marcher ou être gravement ennuyés par les autorités militaires. Il est plus clair que le jour que nous ne prétendons point vouloir nous mêler des affaires de nos lecteurs sur ce point d'importance vitale pour eux, mais nous avons cru leur être utile en tirant les choses au clair.

SOYEZ DECENTS

C'est l'invitation que nous adressons aux autorités fédérales, à propos de tout le branle-bas du militarisme actuel. Soyez décents, et puisque vous demandez que les gens aillent se faire tuer plus souvent qu'à leur tour, demandez-le, comme tous les départements fédéraux doivent le faire, **en français**, à toute la portion française du Canada; et n'oubliez pas que nous sommes trente-cinq mille au Manitoba.

Il semble exorbitant, pour chacun des maîtres de poste, d'être obligé de faire pression auprès des autorités fédérales, afin d'avoir des formules rédigées en français, alors que la loi fédérale est si claire et que ces formules devraient être envoyées dans les deux langues officielles, sans qu'il soit nécessaire de se mettre à genoux pour supplier qui de droit de les envoyer.

Et l'invitation s'applique également au commissaire général, à Winnipeg, chargé d'envoyer les avis touchant les requêtes d'exemption. Le tout a été envoyé exclusivement en anglais jusqu'ici, et c'est un abus contre lequel nous protestons.

Puisque le gouvernement fédéral semble évidemment vouloir détruire l'esprit et la lettre de la loi fédérale touchant le français, — et cela en posant des actes et en répétant ces actes chaque fois qu'il en a l'occasion, — faisons de même et réclamons chaque fois, en attendant que les prochaines élections nous amènent d'autres hommes à la gouverne des affaires du pays. Car ceux que nous avons actuellement sont évidemment trop étroits. Avec Botrel nous pourrions leur chanter: "Vous êtes bien trop petits, mes amis".

Sachons donc mettre de l'insistance et de l'esprit de suite dans nos revendications, nous rappelant toujours qu'un petit acte posé vaut cent déclarations, les yeux dans les nues et la main sur la poitrine, quand ce n'est pas, — qu'on nous passe l'expression, — sur le ventre.

Après Dieu nous ne pouvons plus compter que sur nous-mêmes et cela n'ira pas sans énergie et quelques efforts pour secouer la torpeur qui gémit chaque fois qu'il faut se déranger un brin, et qui se lamente quand il faut y dépenser deux sous.

Ce n'est sûrement pas avec des dispositions de ce genre que nous ferons notre chemin au Manitoba, où l'habitude de nous choyer a depuis longtemps disparu.

D'être choyés, nous pouvons nous dispenser; mais renoncer au respect dû aux hommes auxquels on demande l'impôt du sang et de l'argent, nous ne saurions le faire sans déchoir!

SUPERIORITE

Le bilinguisme ouvre évidemment l'esprit, car c'est remarquable comme les bilingues s'affirment supérieurs à ceux qui se font gloire de ne cultiver qu'une langue, fût-ce même l'anglais.

Il y a quelques semaines nous disions: "Il est tout de même étonnant de voir combien souvent les partisans d'une langue perdent perdent presque chaque fois qu'il y a concours." Nous le répétons aujourd'hui.

Dans un concours entre différentes écoles tenu à Swan Lake sur matières exclusivement anglaises, vous allez croire que ce sont les élèves de langue anglaise qui ont facilement remporté les prix? C'est là où vous vous trompez. Ce qui est arrivé ailleurs s'est répété ici: ce sont nos petits Belges et nos petits Canadiens français de Bruxelles qui sortent victorieux.

C'est tout de même drôle comme les concours sont peu favorables, règle générale, aux partisans exclusif de l'anglais!

Voici quelques résultats. Nous ne voulons peiner personne, mais il est tout de même bon que les faits voient jour.

Grade II.—Lecture: 1er prix, Ecole de Bruxelles; 2me prix, Ecole de Bruxelles; 3me prix, Ecole de Bruxelles.
Grade III.—Lecture: 1er prix, Ecole de Bruxelles; 2me prix, Ecole de Bruxelles; 3me prix, Ecole de Bruxelles.
Grade IV.—Lecture: 2me prix, Ecole de Bruxelles; 3me prix, Ecole de Bruxelles.
Grade VI.—Lecture: 1er prix, Ecole de Bruxelles.
Grade II.—Epellation: 1er prix, Ecole de Bruxelles.
Grade III.—Epellation: 2me prix, Ecole de Bruxelles.
Grade IV.—Epellation: 1er prix, Ecole de Bruxelles.
Grade VI.—Epellation: 1er prix, Ecole de Bruxelles; 3me prix, Ecole de Bruxelles.

On voudra remarquer qu'il s'agit d'examens sur l'anglais seulement. De toute évidence le français et le flamand des petits ne leur a pas fait de mal!

Si l'on passe maintenant à l'autre partie du programme, où il s'agit des choses de la ferme, le résultat est le même.

Tout de même drôle comme les partisans d'une seule langue perdent plus souvent qu'à leur tour l'occasion de prouver leur supériorité. Quand il n'y aura pas de concours, ils répéteront à satiété qu'ils sont bien supérieurs et que nous sommes arriérés; aux nôtres de ne pas être assez naïfs, pour ne rien dire de plus, pour ne pas gober leurs affirmations.

INTELLIGENT, VRAIMENT!

Notre département de l'instruction publique a des livres où brillent des perles, — nous les avons considérés et nous comptons bien y revenir encore, — mais nos lecteurs ignoraient peut-être qu'il a aussi des inspecteurs d'écoles "perles", vraiment.

En voici une preuve. Ces jours derniers, l'un d'entre eux visitait une école que nous pourrions nommer, mais que nous ne nommerons pas, pour ne pas humilier inutilement notre merveille intellectuelle. Après avoir fait l'examen du premier grade, — les bambins de sept à huit ans, quand ils ne sont pas de six, — il parut assez satisfait du résultat de l'anglais des petits, et à quelqu'un qui lui demandait des nouvelles de l'inspection, il répondit que l'anglais des petits n'était pas mal, mais qu'il trouvait un point faible.

Ouvrez bien vos yeux, amis lecteurs, pour contempler la perle d'intelligence qui sortit de la bouche d'un des inspecteurs de notre illustre département de l'instruction publique, si progressif, comme tous savent:

"**They don't do their thinking in English.**" (Ces enfants ne pensent pas en anglais.)

Imaginez un peu des enfants de six et sept ans, nés de parents canadiens-français, ayant grandi dans une famille de langue française, dans une paroisse de langue française: et les petits malheureux sont assez arriérés pour ne pas penser en anglais.

Vraiment, nous ne pouvons retenir le mot: Monsieur l'inspecteur mérite un diplôme de bêtise. Inutile de dire que cet homme n'est pas des nôtres car, Dieu merci, ils sont plus intelligents! Quand on est de la race supérieure, on peut prendre du galon. Mais pour nous servir d'une parole du bon Lafontaine, croyons-nous: "Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse".

Le plus tôt les cruches de ce calibre auront disparu, le mieux ce sera pour le sens commun de ceux qui ne sont pas inspecteurs, mais qui croient, dans leur naïveté, que le sens commun doit être respecté même par nos inspecteurs d'écoles.

UN PROGRAMME

M. Foisy, dans le **Droit** du 19 de ce mois, formule ainsi le programme de la prochaine campagne électorale. Nous croyons qu'il a parfaitement raison, et nous ne serions pas fâchés de voir nos lecteurs partager sa manière de voir.

Voici la conclusion de son article intitulé: "Le programme Borden".

"La prochaine campagne électorale ne peut donc se présenter "que sous un seul aspect. La lutte des partisans de la guerre à "outrance, contre les partisans de la participation d'après nos "moyens.

"La lutte de ceux qui veulent mener le pays à la banqueroute "pour aider les pays d'Europe, contre ceux qui voudront que l'on "sauvegarde d'abord les intérêts canadiens afin de conserver à "l'empire une colonie prospère.

"La lutte de ceux qui veulent lancer le peuple dans les affres "de la bataille, malgré lui et ceux qui veulent que le peuple se "prononce librement sur cette question de vie ou de mort.

"La lutte se fera entre ceux qui ont placé leur coeur et leurs "ambitions dans le désir de plaire à des étrangers et ceux qui pensent que le Canada est notre seule patrie et que nous devons "d'abord penser à sa protection économique et sociale.

"Enfin, ce sera la lutte entre les partisans de la conscription "imposée d'une façon autocrate et ceux qui veulent que le peuple "se prononce d'abord sur cette question.

"Il n'y a pas d'autre alternative possible. Le chef du parti "opposé au cabinet Borden n'a pas encore rendu son programme "public, mais il est difficile qu'il prenne une autre attitude.

"Nous ne savons pas quelles sont les intentions de Sir Wilfrid "Laurier dans les circonstances. Mais, nous savons que s'il se "présente au peuple avec un programme clair et précis sur cette "question, il aura plus de support que ses adversaires ne pensent.

"Nous avons toujours dit que le gouvernement Borden n'avait "pas le droit d'imposer la conscription sans consulter le peuple. Le "gouvernement actuel a été élu en temps de paix, il n'avait aucun "mandat pour lancer le pays dans une guerre désastreuse et encore "moins celui de forcer les individus à aller se faire tuer pour le "bénéfice des peuples d'Europe.

"M. Borden se présente au peuple avec la loi de conscription. "Sa réélection signifiera l'enrôlement forcé de centaines de mille "hommes, le dépeuplement des villes et des campagnes, la mutilation de la majeure partie de la jeune population mâle du Canada, "la dissémination au pays des deux grandes plaies sociales des "temps modernes, la syphilis et la tuberculose, et, finalement la "banqueroute morale, sociale et économique du pays."

LE NOUVEAU GOUVERNEMENT EXPOSE SON PROGRAMME

Ottawa, 19. — Le gouvernement d'union a émis hier soir son programme, qui comprend douze articles. Le principal article de ce programme comprend la poursuite de la guerre jusqu'à quia, le manifeste de nos ministres inclut d'autres mesures comme augmentation de la taxe sur le revenu, la réforme du Service Civil, l'abolition du patronage, la réduction du coût de la vie. Il n'est pas question du tarif douanier.

Il n'y est pas question non plus de la conscription de la richesse ni des ressources du pays. Ce que l'on veut c'est des hommes; aussi le cabinet d'union veut-il pousser le plus vite possible la réalisation de la loi du Service Militaire.

Le premier ministre déclare que ce nouveau gouvernement a été formé pour réunir tous les éléments de la population qui étaient en faveur de l'effort et de la participation du Canada dans la guerre actuelle.

Il y aura deux cabinets, l'un chargé d'expédier les mesures concernant la participation du Canada à la guerre, l'autre chargé de voir aux affaires de détail, c'est-à-dire aux affaires concernant l'intérêt économique du pays.

Voici le texte du programme du nouveau cabinet:

"Le présent gouvernement unioniste ou national a été formé avec le désir de représenter tous les éléments de la population favorable aux buts et à l'effort du Canada dans cette guerre. Des représentants des deux partis politiques sont inclus dans ce cabinet; et il est question de donner dans un avenir prochain une représentation spéciale au ministère du Travail, d'après le même principe qui a inspiré la nomination au ministère de l'Agriculture. Poussés par l'absolue nécessité de mettre de côté toute considération de second ordre, d'étouffer toute discorde partisane, et de présenter un front uni à ce tournant solennel de l'histoire de notre nation, les membres du gouvernement se sont donné la main pour remplir la tâche que demande l'intérêt national.

"Le programme qui sera exécuté a trait principalement à la poursuite de la guerre, à la considération et à la solution de problèmes qui s'élèveront pendant cette guerre ou qui surviendront à la conclusion de la paix. En voici l'exposé:

"L'énergique poursuite de la guerre, le maintien de l'effort du Canada par le pourvoie des renforts nécessaires, la mise en force immédiate de la loi du Service Militaire, et la plus entière coopération avec les gouvernements du Royaume-Uni et des autres Dominions sur toutes les questions relatives à la guerre.

"2. La réforme du Service Civil, avec l'intention d'étendre au Service extérieur le principe de la législation actuelle du Service intérieur, et par là supprimer le patronage et faire des nominations dans les différentes administrations publiques, d'après le mérite seul. La Commission du Service Civil a déjà été priée par le premier ministre de faire un rapport sur les différentes démarches à faire à ce propos. Les nouveaux arrangements seront sujets aux règlements existants, qui donnent la préférence à la nomination de soldats revenus du front qui ont les qualifications nécessaires.

"3. L'extension du droit de suffrage aux femmes et des mesures facilitant aux femmes mariées de déterminer leur nationalité et d'obtenir la naturalisation malgré le mariage.

"4. Taxation entière des profits de guerre et augmentation de l'impôt sur le revenu, autant que le demandera la poursuite de la guerre.

"5. Une forte et progressive politique d'immigration et de colonisation, appuyée de règlements destinés à pousser l'installation sur une terre, à encourager la production intensive agricole et à aider au développement des ressources agricoles.

"6. Des arrangements pratiques pour la démobilisation, pour le soin et l'entraînement professionnel des soldats revenus du front, pour les aider à s'installer sur les terres, et pour donner des pensions complètes à ceux qui sont complètement incapables de travailler ainsi qu'aux familles de ceux qui sont morts.

"7. Le développement des facilités de transport; la direction en commun des différents systèmes de chemin de fer afin d'assurer l'économie dans l'exploitation des systèmes, d'éviter les constructions non nécessaires et d'assurer le plus grand usage des facilités de transport actuelles; l'encouragement et le développement de l'industrie de la construction des navires et l'établissement de lignes de vapeurs sur les deux océans et sur les Grands Lacs. La coopération avec les différents gouvernements provinciaux pour l'amélioration des routes; l'étude de la possibilité d'employer le service d'aviation pour des fins importantes et nationales.

"8. La réduction des dépenses publiques, la guerre au gaspillage et l'encouragement à l'économie.

"9. Les mesures nécessaires pour éviter les profits excessifs, pour défendre l'accumulation et pour empêcher les jeux de bourse destinés à faire monter les prix; par là réduire le coût de la vie.

"10. L'encouragement à la coopération parmi ceux qui s'adonnent à la production agricole, afin de diminuer le coût de la production, et parmi ceux qui achètent ou vendent afin que le prix payé au producteur puisse se conformer mieux à celui payé par le consommateur.

"11. Le développement général de toutes les ressources, différentes du Canada, leur conservation, leur utilisation pour le plus grand avantage du peuple avec la coopération et l'assistance de l'Etat de toute façon raisonnable dans ce but.

"12. Entière considération des besoins de la population industrielle; le maintien des bonnes relations entre les employés et les patrons, et des conditions d'emploi afin d'assurer aux classes ouvrières le confort voulu.

"La politique du gouvernement aura également pour but d'en venir à une compréhension plus entière des différents éléments de la dépopulation, soit à l'Est ou à l'Ouest, et le développement d'un esprit national, d'un effort commun parmi notre peuple, comme gardien d'un grand héritage.

"Afin de mener à bonne fin cette politique, on a pris les moyens suivants:

"1. Un nouveau portefeuille, celui de l'Immigration et de la colonisation, a été donné.

"2. Pour la poursuite efficace de la guerre un comité permanent du cabinet sera nommé.

"**3. Pour la considération** et la direction des autres lignes du programme, un autre comité permanent du cabinet sera nommé.

"Les arrêtés-en-conseil constituant ces comités ont été préparés et aussitôt qu'ils auront reçu l'approbation de son Excellence le Gouverneur-Général, ils seront remis à la presse pour publication. Le personnel de chaque comité sera annoncé en même temps."

SAINT-BONIFACE

Baptêmes

Le 14 octobre. — Joseph-Cyprien-Adrien, fils de François Larocque et de Yvonne Bériot.

Le 14 octobre. — Joseph-Aimé-François, fils de Lucien Charron et de Yvonne Descoteaux.

Le 14 octobre. — Joseph-Jean-Arthur, fils de Jean-Baptiste Joyal et de Célina Clément.

Le 14 octobre. — Marie-Louise-Adrienne, fille de Joseph Turcotte et de Marie-Rose St-Pierre.

Le 15 octobre. — Pierre-Raph, fils de Joseph Lalonde et de Emma Birrell.

* * *

Sépulture

Le 13 octobre. — Marie-Antoinette, décédée le 11, à l'âge de seize mois, fille de Augustin Nolin.

AU SACRE-COEUR

Les deux prix de $2.50 en or chaque offerts, l'un par M. J. Lemire, et l'autre par les Enfants de Marie, qui avaient organisé la partie de cartes du mardi 16, ont été gagnés par Mme Grant et M. J. Cazenave, et ceux de consolation, offerts par Mme M.-L. Gingras, ont été gagnés par Mlle D. Létourneau et M. A. Lavoie.

A cette charmante soirée le R. P. Normandin, après une délicate allocution, félicitant Mlles A. Dostert, B. Olivier et A. Patenaude pour leur succès dans le Concours de Tennis de Saint-oBniface, leur a remis à chacune une magnifique paire de boucles d'oreilles. Ces prix ont été offerts par trois de nos paroissiens grands amateurs du Club de Tennis du Sacré-Coeur.

A la soirée du 23, sous les auspices de la Société Saint-Jean-Baptiste de Winnipeg, les salles étaient aussi combles qu'à celles donnée par les Enfants de Marie. Décidément, le Sacré-Coeur est le lieu de rendez-vous par excellence pour les mardis soirs. Ne soyez pas trop désolés qu'il n'y ait qu'un mardi par semaine, le mardi 30 sera bientôt arrivé.

* * *

"Il y a vingt-six ans," écrit M. Frédéric Emkée, 1006 N. Ardmore ave., Los Angeles, Calif., "que le Novoro du Dr Pierre me débarrassa de mes rhumatismes, qui me tenaient presque infirme sur mon lit. Sept bouteilles du remède me rendirent la santé." Le remède de famille populaire, ici mentionné, n'est pas vendu par les droguistes, mais est fourni directement du laboratoire du Dr Peter Fahrney and Sons Co., Chicago, Ill.

Les remèdes du Dr Pierre sont délivrés au Canada, libres de tous droits.

* * *

LE CLUB "LE CANADA"

Dimanche prochain, le 28, à l'heure habituelle, 8 heures 30 du soir, le club "Le Canada" inaugurera ses séances littéraires et sociales pour la saison 1917-1918. L'intention du conseil d'organisation avait été de commencer par un débat entre deux jeunes avocats, membres du club, sur un sujet très intéressant et tout d'actualité, mais l'un d'eux s'est vu obligé de s'excuser. L'autre, M. Henri Lacerte, dont la réputation comme jeune tribun n'est plus à faire, a bien voulu consentir à donner une causerie sur un sujet d'intérêt universel: "Un aspect d'après guerre". Les personnes qui ont déjà entendu M. Lacerte ne voudront pas manquer cette occasion de l'entendre de nouveau. Il y aura aussi un joli programme musical.

* * *

La partie de cartes de la semaine dernière, quatrième de la première série, a été encore un plus grand succès que les trois premières. C'est à se demander si l'administration du club ne sera pas bientôt obligée de faire des arrangements pour agrandir son local. En tout cas, on peut être assuré qu'elle ne négligera rien pour donner toujours entière satisfaction.

Les gagnants de la partie de vendredi dernier ont été comme suit: Dames: 1er prix, $2.50 en or, offerts par M. J.-H. Lemire, Mlle N. Desautels; consolation, Mlle Lamoureux. Messieurs: 1er prix, une boite de cigares offerte par M. Mackenzie, de la Rock City Tobacco Company, M. Laporte; consolation, M. C. Langelier. Tombola: une tonne de charbon, offerte par M. Aubert, de la Standard Supply and Fuel Co., M. J. C. Delaney.

La prochaine partie, cinquième de la première série, aura lieu demain, vendredi soir, à l'heure habituelle, 8 h. 30.

* * *

M. V.-R. Ogier, gérant du club, a inauguré un dîner spécial pour le dimanche soir. Celui de dimanche dernier a attiré beaucoup d'amis, dont plusieurs dames. La salle à manger du club "Le Canada" a, en quelques semaines, acquis une réputation très enviable. Il est impossible d'avoir un meilleur menu au même prix où que ce soit ailleurs.

On connaît l'adresse: 282, rue Main, à l'angle de la rue Graham, en face du Bureau Industriel et à deux pas de l'avenue Portage, par conséquent en plein coeur de la ville.

PARTIE DE CARTES

Le "Tag Day" annuel au profit de l'Hospice Taché ne pouvant avoir lieu cet automne, les Dames Patronesses de Saint-Boniface ont organisé une grande partie de cartes au profit des orphelines, pour jeudi soir le 25, dans la salle du Collège. Cette oeuvre des orphelines mérite certainement l'encouragement de tous et il est à espérer que chacun se fera un plaisir d'y contribuer en prenant part à cette partie de cartes qui promet d'être très intéressante. De magnifiques prix ont été offerts. La partie de cartes sera suivie d'un court programme musical, après lequel on servira un goûter.

Le Conseil des Dames Patronesses pour cette année est composé comme suit: Présidente, Mme C.-A. Lemieux; Vice-Présidentes: Mmes Théophane Bertrand et J.-E. Cyr; Secrétaire, Mme Noël Bernier; trésorière, Mme A. Lévêque.

Un bon nombre de billets sont déjà vendus; toutefois, les personnes qui n'en auraient pas encore pourront s'en procurer en s'adressant à l'une des dames mentionnées plus haut, ou à la porte du Collège, le 25 au soir.

AU MAGASIN DE CHAUSSURES

Première cliente: Cette chaussure me serre un peu.

—Soyez sans crainte, ça se relâche toujours un peu en marchant.

Deuxième cliente: Cette chaussure me paraît un peu grande.

—Ca se rétrécit toujours un peu, surtout si le cuir se mouille.

Troisième cliente: Cette chaussure me va très bien.

—Et je puis vous assurer qu'elle ne changera pas.

Si nos fanatiques de l'Ontario et des autres provinces anglaises du Canada lisent par hasard les conclusions de M. Siebart, ils en feront une crise de haut mal.

Mais combien d'entre eux s'intéressent aux questions de haute culture et se doutent même que le français, du seul point de vue pratique, est "la langue la plus importante", selon que l'écrit le collaborateur de l'**Engineering News-Record**?

A peine savent-ils parler un anglais convenable!

—Le **Nationaliste.**

LE SACRE DE MGR BUNOZ

Mgr Bunoz, Oblat de Marie Immaculée, est sacré à Vancouver

Vancouver, 18. — Un nouvel évêque a été sacré ici aujourd'hui et la cérémonie a donné lieu à des fêtes religieuses imposantes.

L'élu du Seigneur qui a reçu la plénitude du sacerdoce est le Très Révérend Père E. M. Bunoz, de la congrégation des Oblats de Marie Immaculée. Le nouvel évêque porte le titre de vicaire apostolique du Yukon et Prince Rupert et a la direction spirituelle des fidèles de ces contrées lointaines. Le Yukon, jusqu'à ces derniers temps, n'était qu'une préfecture apostolique placée sous l'autorité du T. R. P. Bunoz, le même qui a été sacré aujourd'hui.

La cérémonie qui a marqué l'élévation de Mgr Bunoz à l'épiscopat, a été présidée par S. G. Mgr Timothy Casey, archevêque de Vancouver.